



**HAL**  
open science

## Jean Fabre et Victoire Eugénie Boisset, couple de Bessèges (30)

Gautier Lamy

► **To cite this version:**

Gautier Lamy. Jean Fabre et Victoire Eugénie Boisset, couple de Bessèges (30). Histoire. 2020. dumas-03014995

**HAL Id: dumas-03014995**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03014995v1>**

Submitted on 19 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## **JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET COUPLE DE BESSEGES (30)**

DIRECTEUR DE RECHERCHES : MONSIEUR STEPHANE COSSON



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I. RECHERCHES CONTEXTUELLES

Cadre géographique : Bessèges et ses environs

Bessèges, lieu-dit haut-gardois devenu cœur industriel du Gard

### II. PRESENTATION DU COUPLE CENTRAL : JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

Jean FABRE

Victoire Eugénie BOISSET

Une union tardive

Mort et succession de Jean FABRE

1884 : la famille FABRE dévastée

La fin de vie de Victoire Eugénie BOISSET

### III. LES PARENTS DE JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

Jean Antoine FABRE et Marie Thérèse DUGAS

Pierre BOISSET et Marie Thérèse BOISSIN

### IV. LES GRANDS-PARENTS DE JEAN FABRE

Jean FABRE et Suzanne POLGE

### V. LES ARRIERES-GRANDS-PARENTS DE JEAN FABRE

Pierre FABRE et Antoinette CASTANIER

### VI. LES DESCENDANTS DE JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

Lignée de Joseph HOURS et Julie Appolonie FABRE

Lignée de Ferdinand Julien BOISSEL et Virginie Mélanie FABRE

Lignée de Joseph CESAR et Clémentine Valérie FABRE

Lignée de Jean Victor VIGNE et Pauline Victoire FABRE

*Illustration en couverture : Bessèges – Ateliers du pont – Sortie es ouvriers (Source : AD 30 – 11 Fi 04979)*

# INTRODUCTION

## Note préalable sur le contexte de rédaction de ce mémoire

J'ai choisi comme élément central de cette étude le couple formé par Jean FABRE et Victoire Eugénie BOISSET. Ce couple appartient à mon propre arbre généalogique, du côté de ma mère. Ils se sont mariés en 1843, ce qui sort de peu du cadre chronologique imposé pour de ce mémoire. Je remercie Mr Cosson de m'avoir autorisé à poursuivre dans ce choix, ce qui m'a permis de profiter de l'exercice pour compléter ce pan de mon ascendance jusqu'alors inexploré.

Partant de ce couple, j'ai ensuite choisi de remonter l'arbre d'ascendance de Jean Fabre par les hommes jusqu'à son grand-père Pierre FABRE (1705-1782).

L'essentiel de mes recherches se sont déroulées aux archives départementales du Gard. Les archives sollicitées se sont présentées sous forme numériques en ligne, par le site internet des AD 30, sous forme de manuscrits et de microfilms dans les locaux des archives. Les sources consultées sont : les registres de l'état-civil et les registres paroissiaux, les recensements de population, les hypothèques, le cadastre, les archives militaires (registres matricules, listes des tirages au sort, l'enregistrement et les registres notariés. Mes autres outils de recherche sont Brozer, Filae et Geneanet, utilisés de façon ponctuelle.

A l'instar de l'ensemble de mes camarades de promotion, la crise sanitaire liée à l'émergence du Covid-19 en France a considérablement affecté mes travaux. Le chamboulement de mon planning de recherche pendant les deux mois de confinement, puis la reprise sous conditions, ont été particulièrement difficiles à concilier avec mes impératifs professionnels et familiaux. Par-dessus tout, la limitation d'accès aux sources imposée par les archives du Gard (6 documents par jour, sur rendez-vous sous 10 à 15 jours), ne m'ont pas permis de mener mes recherches avec l'agilité qu'un tel travail requiert.

En dépit de ces conditions de travail défavorables, je me suis efforcé de livrer un travail conforme aux consignes initiales, bien que comportant inmanquablement des lacunes. Cette situation m'a ainsi poussé à faire des choix ; pris de court, j'ai notamment pris le parti de délaissé les recherches dans les registres paroissiaux du XVIIIe siècle, qui nécessitent du temps et de la patience, pour me concentrer sur d'autres sources plus valorisantes pour ma formation, notamment les hypothèques, le cadastre, les registres de notaires, l'enregistrement et les archives de l'administration départementales.

De même, la dernière génération étudiée, les petits-enfants, n'a pas fait l'objet de recherches appropriées, qui auraient demandé énormément de temps, la plupart des individus s'étant manifestement dispersés dans d'autres localités que Bessèges.

## Consignes méthodologiques

1/ Le couple central s'est marié entre 1833 et 1842, suivant les conditions suivantes :

- \* Soit des inconnus, soit un couple dans notre généalogie ou une généalogie que l'on connaît
- \* On peut avoir déjà travaillé sur ce couple
- \* Si le couple s'est marié hors limite (par exemple : 1832 ou 1843), il faut alors expliquer dès l'introduction pourquoi on a choisi celui-ci.

2/ À partir du couple principal :

- \* Présentation du couple et de leurs frères et sœurs
- \* Remonter trois générations au-dessus avec les frères et sœurs à chaque fois.
- \* Puis présenter les enfants et TOUS les petits-enfants du couple (y compris donc les enfants des filles du couple).

3/ Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal :

- \* Pas besoin de remonter aux origines du village pendant l'époque romaine
- \* On se cantonnera à la période XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles
- \* On ne donne pas l'histoire de toutes les communes nommées si le couple a déménagé plusieurs fois, seulement la principale.
- \* Si une autre commune est choisie, il faudra en donner la raison.

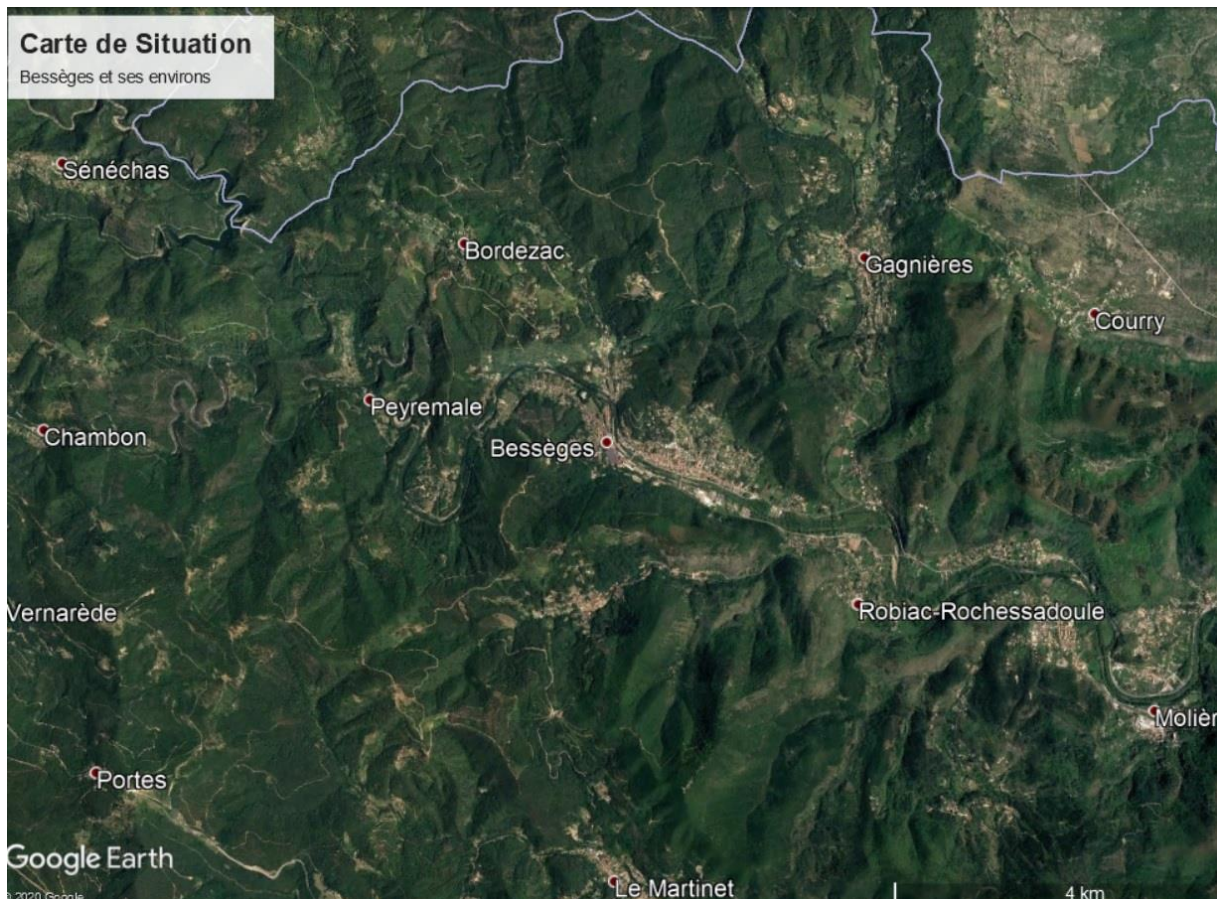
4/ On s'évertuera à chercher au moins un document de chaque type :

- \* Cadastre
- \* Recensement
- \* Notaire
- \* Armée (états signalétiques par exemple)
- \* Hypothèques
- \* Succession
- \* État civil (NMD)
- \* Archives religieuses (BMS)
- \* Justice, liste électorale, décorations

# I. RECHERCHES CONTEXTUELLES

## Cadre géographique : Bessèges et ses environs

Les recherches liées à ce mémoire s'étendent sur une zone d'une dizaine de kilomètres carrés, couvrant les communes actuelles de Bessèges, Peyremale, Bordezac, Courry, Portes, Gagnières et Robiac-Rochessadoules.



Pour les recherches antérieures à la Révolution française, il a fallu consulter les registres de cinq paroisses différentes. Le découpage administratif a fortement évolué pendant la Révolution et le Premier Empire, et sa forme actuelle n'a été arrêtée qu'en 1857, date de la création de la commune de Bessèges. A chaque localité évoquée dans ce mémoire correspond une situation particulière.

### *PEYREMALE*

Avant 1789, son territoire dépend de la paroisse de Notre Dame de Peyremale. Jusqu'en 1837, c'est un hameau de la commune de Portes.

### *PORTES*

Abritant la paroisse Notre-Dame, cette commune comporte une enclave historique, le hameau des Salles, situé au sud de Gagnières, près de Castillon de Gagnières.



### *BORDEZAC*

A partir de la révolution, ce hameau de la paroisse d'Aujac est rattaché à Aujac puis à Peyremale et n'est érigé en commune particulière qu'à partir de 1841.

### *CASTILLON / GAGNIERES*

Castillon dépend avant la Révolution de la paroisse Saint-Martin. En 1841, la commune est renommée Castillon-de-Gagnières puis est absorbée en 1857 la commune de Bessèges, avant d'être à nouveau détachée pour former la nouvelle commune de Gagnières en 1922. Castillon est le fief de la famille BOISSET.

### *COURRY*

Cette commune, absorbée elle aussi en 1857 par Bessèges, dépend avant la Révolution de la paroisse Saint-Martin.

### *ROBIAC - BESSEGES*

Avant 1789, le territoire e Robiac dépend de la paroisse de Saint-Andéol. En 1882, une autre partie de son territoire permet de créer la commune de Molières-sur-Cèze. Elle prendra en 1983 le nom de Robiac-Rochessadoule.

Berceau de le famille FABRE, Bessèges dépend sous l'Ancien régime de la commune de Robiac, dont elle est un hameau. Ses habitants se partagent alors entre les paroisses Notre-Dame de Portes, Saint-Andéol de Robiac et Saint-Martin de Gagnières. En 1857, la commune de Bessèges est érigée à partir de territoires prélevés sur les territoires de Robiac, Courry et Gagnières (lieu-dit de Castillon de Gagnières). Cette évolution répond à l'accroissement massif de sa population, due à une activité alors en pleine expansion : l'extraction de charbon.



## **Bessèges, hameau haut-gardois devenu cœur industriel du Gard**

En 1810, Bessèges (« Béou-Cèze », littéralement « beau Cèze » en occitan, référence à la rivière la Cèze qui traverse le village) est un petit hameau insignifiant proche d'Alès, chef-lieu de canton situé à 30 kilomètres, et des villages de Castillon et de Robiac, ses communes de rattachement successives, respectivement de 1792 à 1815 et de 1815 à 1857. En 1836, la population de Robiac, essentiellement faite de familles de paysans modestes, est estimée à 1 344 habitants<sup>1</sup>.

Dès le début du XIXe siècle, le développement des mines de houille puis de fer, entraîne l'afflux d'une main-d'œuvre ouvrière venue en grande partie du Gard, de Lozère et de l'Ardèche. L'abondance de houille dans ses sous-sols et la proximité de la Cèze, motive l'implantation d'une première mine en 1809, dont la production est dans un premier temps très marginale.

Le principal obstacle est alors l'isolement de Bessèges, qui n'est relié à la commune la plus proche, Saint-Ambroix, que par des chemins de terre non carrossable ; aucun pont ne permet le passage de la Cèze, qui doit se faire à gué ou en bateau. Le développement du réseau routier dans les années 1820 lève les derniers doutes des industriels, qui investissent massivement dans la région.

Diverses concessions sont alors accordées : l'exploitation des gisements de fer de Bessèges et de Robiac, celle de houille et de fer de Bordezac, celle de fer « du Travers et de la Côte de Long ». En 1833, sous l'égide d'Auguste Grangier, maître des forges de Franche-Comté, déjà propriétaire de deux hauts-fourneaux dans la commune, est créé la Compagnie Houillère. Celle-ci devient en 1835 la « Compagnie de Fonderie et Forges de la Loire et de l'Ardèche », puis « Compagnie des Fonderies et Forges de Terrenoire, la Voulte et Bessèges ». La compagnie décide de construire deux nouveaux hauts-fourneaux, plus grands, à partir de 1846.

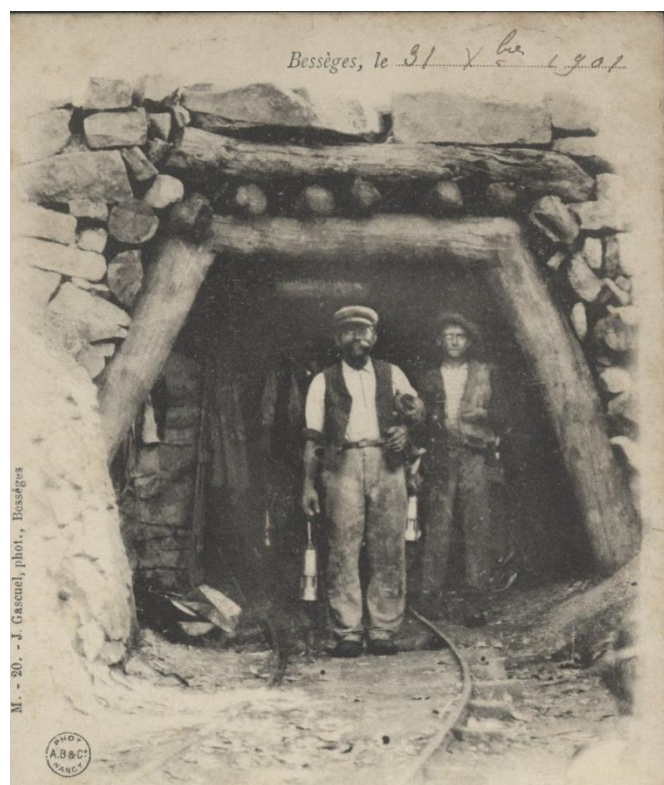
L'année 1852 marque un nouveau tournant pour le bassin industriel et minier de Bessèges. La Compagnie Houillère obtient de l'Etat français une concession pour la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer reliant Bessèges à Alès ; les routes, bien qu'ayant bénéficié d'investissement importants au cours des décennies précédentes, sont saturées par les convois de minerais et marchandises.

---

<sup>1</sup> Selon les listes nominatives de recensement de population de la commune de Robiac : AD 30, 6 M 309, année 1836.

La ligne de chemin de fer Alès-Bessèges, construite sous l'égide de Ferdinand Chalmeton, directeur technique de la concession de Robiac et Meyrannes, est inaugurée le 1er décembre 1857. Désormais connecté au réseau ferroviaire national, le bassin minier et industriel de Bessèges est en mesure d'exporter ses productions dans toute la partie sud de la France. Le charbon, expédié en priorité vers les ports de Marseille et de Toulon, alimente les compagnies de transport maritimes ainsi que la marine de guerre.

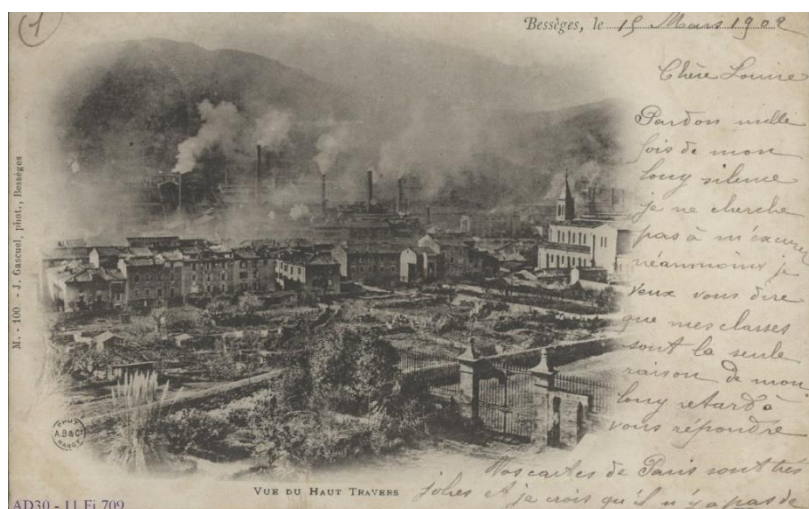
Grâce à ce précieux débouché, les industries houillères et métallurgiques de la région accroissent leurs capacités de manière spectaculaire. D'autres activités participent à l'essor du bassin économique, notamment les établissements de construction mécanique et de ferronnerie Guiraud, actifs de 1860 à 1960, les verreries industrielles (1892-1920) et l'usine à gaz (1874-1923).



*Vue de l'entrée d'une galerie de la compagnie houillère de Bessèges. Carte postale conservée par les archives départementales du Gard - AD30 – 11 Fi 695.*

La commune de Bessèges, créée en 1857, devint chef-lieu de canton en février 1868. En 1876, sa population atteint le chiffre de 10 668 habitants<sup>2</sup>, ce qui en fait la troisième ville la plus peuplée du Gard après Nîmes et Alès.

Le haut-Gard, très rural au début du XIXe siècle, s'est métamorphosé. Son paysage est décrit par Raymond Bizot<sup>3</sup> : « D'Alès à la Grand-Combe, les deux côtés du chemin de fer ne présentent qu'une succession de fours, de verreries, de hauts fourneaux, d'usines à fer, à plomb, à zinc, de fabriques de rails, de produits chimiques, de machines. De même, les mines de Bessèges et de Robiac alimentent, à Bessèges même et à Saint-Ambroix, de nombreux établissements métallurgiques. Les principaux établissements de ce genre sont les fonderies et aciéries de Bessèges et de Saint-Montant (près de Beaucaire) ; les usines à plomb de de la Grand-Combe (laminage) et de Saint-Sébastien ; l'usine à zinc et à plomb (laminoirs) de Durfort ; les sept fonderies de Nîmes, occupant plus de 300 ouvriers ; les forges de Tamaris ; les forges de Vauvert ; les chaudronneries de Nîmes ; les fabriques d'instruments aratoires de Calvisson et de Pont-Saint-Espirit, etc. (...) Les usines métallurgiques du Gard ont fabriqué, en 1878, 98 267 tonnes de fonte au coke, 19 497 de fers à la houille, 1 394 de rails, et 37 441 tonnes d'acier. »

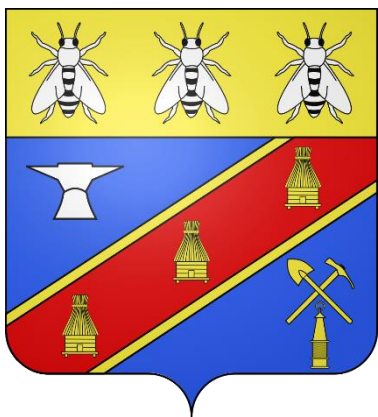


Vue du Haut Travers, quartier industriel de Bessèges, séparé du centre-ville par la rivière la Cèze, vers 1910.

Carte postale conservée par les archives départementales du Gard - AD30 – 11 Fi 698

<sup>2</sup> Selon les listes nominatives de recensement de population de la commune de Bessèges : AD 30, 6 M 190, année 1876.

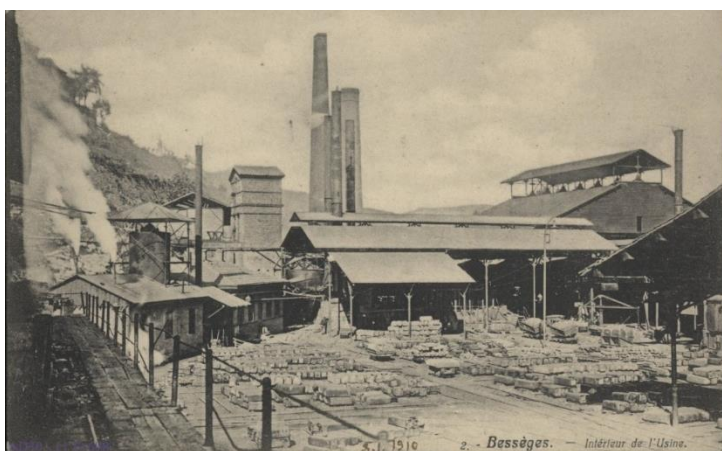
<sup>3</sup> « Les usines à fer de Bessèges », article de Raymond Bizot, paru le 2 mai 2015 dans le quotidien « La Marseillaise ».



Le blason de Bessèges, dessiné en 1858 lors de la création de la commune, traduit à la fois son héritage paysan et sa vocation industrielle d'alors :

« D'azur à la barre de gueules, bordée d'or, chargée de trois ruches du même posées à plomb, accompagnée d'une enclume d'argent en chef et d'une pelle et d'un pic passés en sautoir en pointe et soutenus d'une lampe de mineur, le tout d'or ; au chef du même chargé de trois abeilles d'argent. »

*Blason dessiné par spax89, Wikipedia, 3 septembre 2020, d'après la Banque du Blason du Gard.*



*Vue de l'intérieur de l'usine métallurgique d'acier de Bessèges, vers 1910. Carte postale conservée par les archives départementales du Gard - AD30 – 11 Fi 698*

Mais à l'apogée succède un lent déclin. En 1861, un terrible accident offre Bessèges une triste exposition médiatique : le 11 octobre, une violente crue de la Cèze inonde la mine de Lalle, entraînant la mort par noyade de 106 mineurs.

Au même moment, le bassin minier voit monter la concurrence des compagnies houillères du Nord, qui trouvent dans l'essor et le perfectionnement des transports de marchandises les moyens de vendre leurs productions dans toute la France. Les années 1880 sont également marquées par une crise de la métallurgie qui précipite la faillite des forges. En 1891, la population de Bessèges est déjà tombée à 8 644 individus<sup>4</sup>.

En 1890, les usines de Bessèges sont dissociées des mines et acquises par la « Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alès et de Tamaris ». L'entreprise dispose de cinq fours Martin, une aciérie utilisant le procédé d'affinage de la fonte dit « Bessemer », un laminier

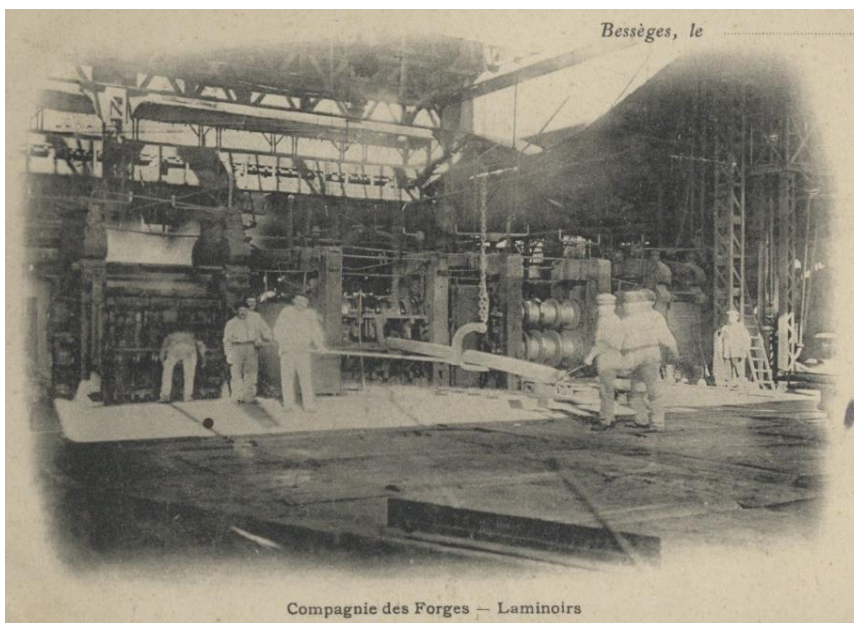
<sup>4</sup> Selon les listes nominatives de recensement de population de la commune de Bessèges : AD 30, 6 M 191, année 1891.



spécialisé dans le façonnage de rails de chemin de fer et deux hauts fourneaux. Cette capacité lui offre une place de choix dans l'effort de guerre français : dès 1914, le bassin industriel gardois se spécialise dans la confection de tubes en aciers utiles à l'industrie de l'armement

En 1924, la Compagnie Houillère de Bessèges acquiert les concessions tenues jusqu'alors par la Société des Mines de Gagnières, aboutissant à une concentration sans précédent des moyens de production. En 1946, les mines sont nationalisées et rattachées aux « Houillères du Bassin des Cévennes », dernier sursaut d'une industrie condamnée. Le 1er mai 1964, les mines de Bessèges sont définitivement fermées.

A droite : Affiche de promotion d'une loterie de bienfaisance au profit des ouvriers de Bessèges se tenant le 15 mai 1890. Source : BNF/Gallica.



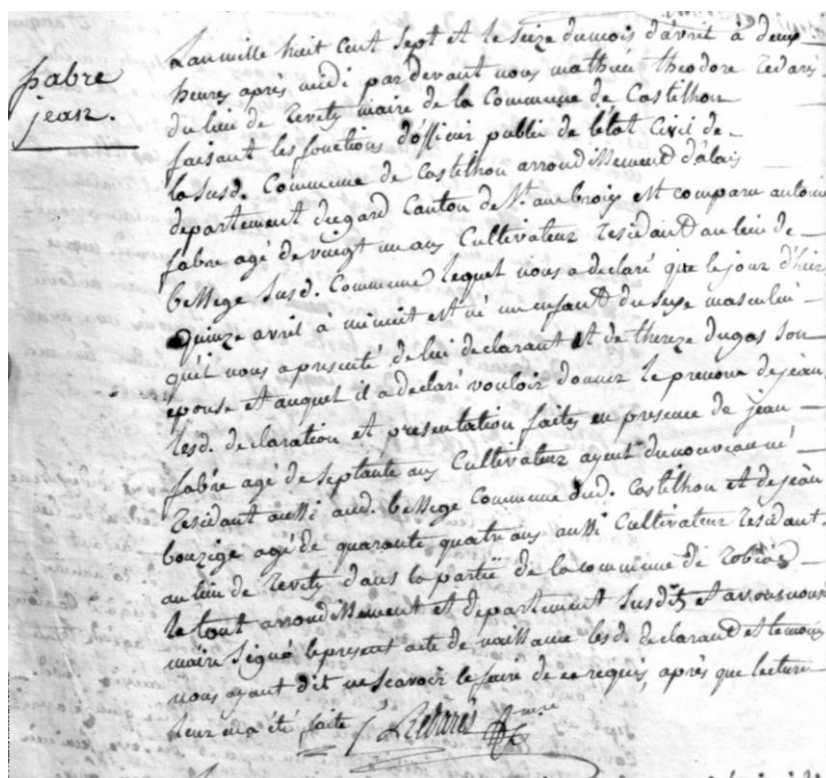
Ci-dessus : Vue des laminoirs des forges de Bessèges, vers 1900. Carte postale conservée par les archives départementales du Gard - AD30 – 11 Fi 694



## II. PRESENTATION DU COUPLE CENTRAL : JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

C'est dans une localité de Bessèges en pleine croissance que Jean FABRE et Victoire Eugénie BOISSET grandissent au tout début du XIXe siècle.

**Jean FABRE voit le jour** le 15 avril 1807, sous le Premier Empire. Sa naissance est enregistrée par l'officier d'Etat civil de Castillon. Dans son acte de naissance, le hameau de Bessèges est mentionné comme lieu de naissance ainsi que comme lieu de résidence de ses parents.



Acte de naissance de Jean FABRE : AD 30 – Etat civil de Castillon - 5 E 2360

« L'an mil huit cent sept et le seize du mois d'avril à deux heures après midi par devant nous mathieu theodore Redarès du lieu de Revety, maire de la commune de Castillon faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la susdi[ite] commune de Castillon, arrondissement d'Alais, département du gard, canton de St ambroix, est comparu antoine fabre âgé de vingt un ans, cultivateur résidant au lieu de bessège susd[ite] commune lequel nous a déclaré que le jour d'hier quinze avril à minuit est né un enfant du sexe

*masculin qu'il nous a présenté de lui déclarant et de thérèse dugas son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jea. Lesd[ites] déclaration et présentation faites en présence de jean fabre, âgé de septante ans, cultivateur ayeul du nouveau-né, résidant aussi aud[it] bessège commune dud[it] Castillon et de jean bouzige, âgé de quarante-quatre ans aussi cultivateur résidant au lieu de Revety dans la partie de la commune de Robiac, le tout arrondissement et dépatement susdits et avons nousd[its] maire signé le présent acte de naissance lesd[its] déclarants et témoins nous ayant dit ne sçavoir le faire de ce requis, après que lecteur leur en a été faite. »*

Son père, Jean Antoine (1780-1841), cultivateur, et son épouse Marie Thérèse Dugas (1777-1847), sont nés à Robiac (paroisse Saint-Andéol).

Il est l'aîné d'une fratrie de 8 enfants. A sa suite naissent :

- Alexis, né à Robiac le 2 mars 1810<sup>5</sup>, exerçant le métier d'ouvrier mineur, et décédé le 12 juin 1847 dans la même commune<sup>6</sup>.
- Pierre, né à Robiac le 12 avril 1813<sup>7</sup>, exerçant le métier d'ouvrier mineur, et décédé le 7 septembre 1876 à l'hôpital de la mine houillère de Bessèges<sup>8</sup>.
- Marie, née à Robiac le 18 février 1815<sup>9</sup>, mariée à Jean-Louis MOLINE le 14 septembre 1841<sup>10</sup> puis à François Antoine SANCHEZ, de nationalité espagnole, le 7 septembre 1847<sup>11</sup>, et décédée le 29 mai 1886 à Bessèges<sup>12</sup>.
- Louis, né à Robiac le 23 avril 1817<sup>13</sup> et décédé le 10 septembre de la même année<sup>14</sup>.
- Joseph, né à Robiac le 11 octobre 1818<sup>15</sup>, décédé le 11 novembre 1849 à Bordezac (hameau d'Aujac)<sup>16</sup>.
- Marie-Thérèse, née à Robiac le 1<sup>er</sup> avril 1821<sup>17</sup>, mariée à Louis Gratien BOISSET<sup>18</sup>, frère de Victoire Eugénie BOISSET, le 19 février 1844<sup>19</sup>.

---

<sup>5</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4454 – Année 1810

<sup>6</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1847

<sup>7</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1813

<sup>8</sup> AD 30 – Etat-civil de Bessèges– 5 E 1991 – Année 1876

<sup>9</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1815

<sup>10</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4464 – Année 1841

<sup>11</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1847

<sup>12</sup> AD 30 – Etat-civil de Bessèges – 5 E 6437 – Année 1886

<sup>13</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1817

<sup>14</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4459 – Année 1817

<sup>15</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1818

<sup>16</sup> AD 30 – Etat-civil d'Aujac – 5 E 1699 – Année 1819

<sup>17</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4457 – Année 1821

<sup>18</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1846

<sup>19</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1844



- Rose Constance ou Rosalie, née à Bordezac (hameau d'Aujac) le 22 novembre 1821<sup>20</sup>, épouse de Louis Philippe THIBON, décédée le 2 février 1887 à Bessèges<sup>21</sup>.

Cette fratrie présente vraisemblablement une « union remarquable », système d'union marital répandu dans les campagnes dont le but est de conserver les terres et les liens entre des familles proches et unies par des intérêts communs. Celle-ci concerne Marie-Thérèse FABRE et Jean FABRE, respectivement unis à Louis Gratien BOISSET et Victoire Eugénie BOISSET.

En 1827 Jean FABRE, mobilisable pour les besoins de la conscription définie par la loi Gouvion-Saint-Cyr, ne fait pas partie des jeunes gens tirés au sort pour rejoindre l'armée royale<sup>22</sup>. Il ne figure pas non plus comme remplaçant.

A 29 ans, il habite toujours le domicile familial de Robiac, où il est recensé en 1836<sup>23</sup> comme « célibataire » et « propriétaire cultivateur ». Il en est de même pour son frère Alexis, alors âgé de 26 ans, et de Pierre (21 ans), Marie (20 ans), Joseph (19 ans) et Rosalie (14 ans).

218	32	Fabre	Jean	if	1	59
219	32	Dugate	Thérèse	if	1	52

220	32	Fabre	Jean	Propriétaire	1	29
221	32	Fabre	Alexis	if	1	26
222	32	Fabre	Pierre	if	1	21
223	32	Fabre	Marie	if	1	20
224	32	Fabre	Joseph	if	1	19
225	32	Fabre	Rosalie	if	1	14
226	32	Fabre	Antoine	if	1	51

<sup>20</sup> AD 30 – Etat-civil d'Aujac – 5 E 1701 – Année 1821

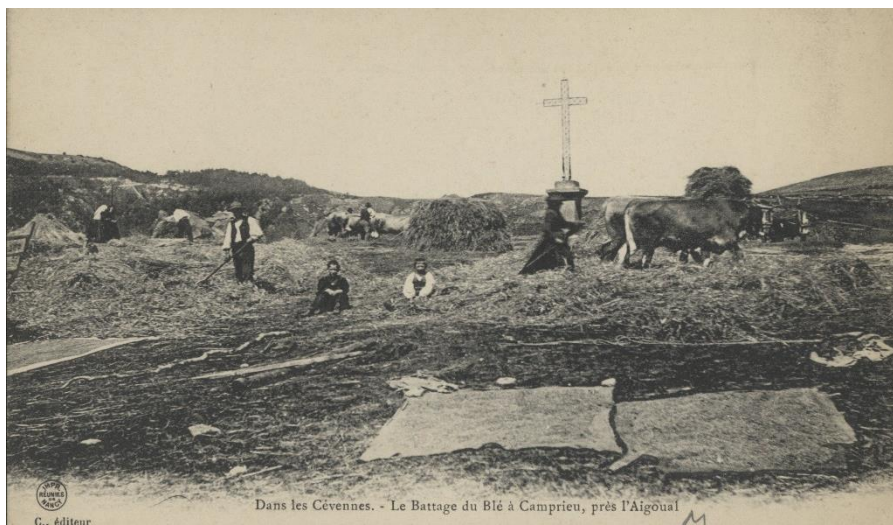
<sup>21</sup> AD 30 – Etat-civil de Bessèges – 5 E 6437 – Année 1887

<sup>22</sup> Registre de conscription du canton d'Alès - 1 R 569

<sup>23</sup> AD 30 - 6 M 309

D'après le document ci-dessus, un dernier individu compose ce foyer : Antoine FABRE, célibataire, âgé selon le recensement de 51 ans. Il s'agit selon toute vraisemblance du frère de Jean Antoine FABRE, Antoine, né le 13 juillet 1789 à Robiac<sup>24</sup> et décédé le 9 janvier 1846 à Robiac<sup>25</sup>. Il serait donc âgé en réalité de 47 ans selon l'état civil et non de 51 ans.

Sa présence au sein de la famille de son frère aîné (Jean Antoine, ici nommé simplement Jean) laisse supposer un statut d' « oncle » : un individu, généralement cadet de la fratrie, choisi par ses parents pour assister son frère aîné dans les tâches de la ferme ; entretenu par son aîné, il a l'interdiction de se marier, ce qui expliquerait le célibat d'Antoine à un âge aussi avancé.

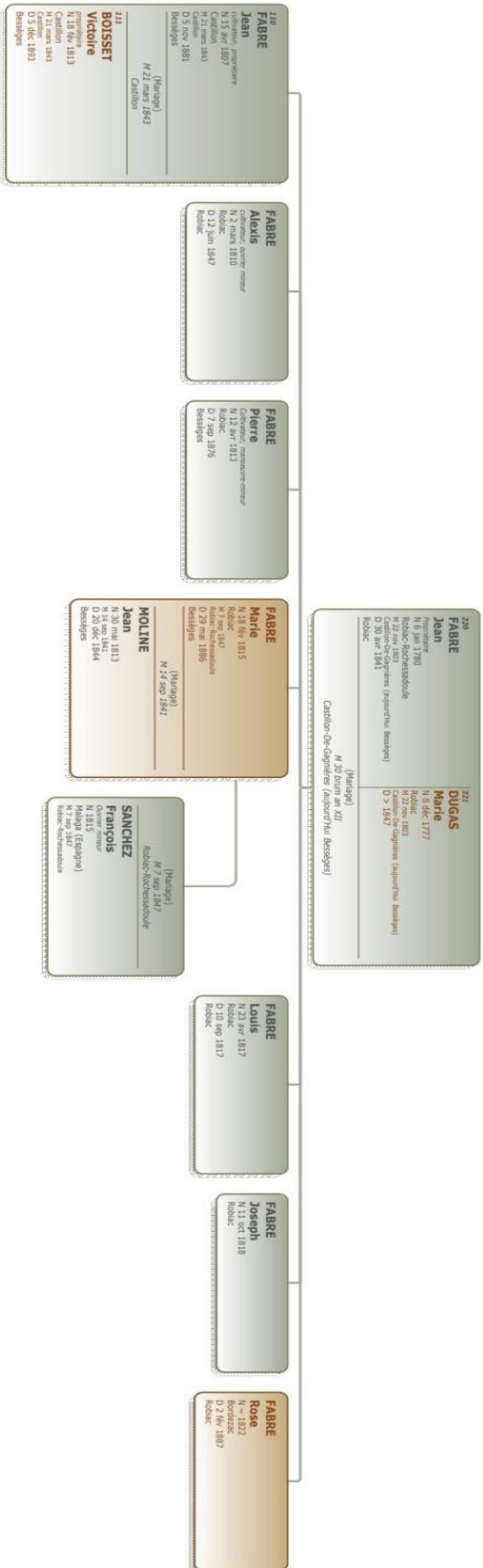


*Le battage des blés, paysans du Haut-Gard prenant la pose à Saint-Sauveur-Camprieu, vers 1900 (AD 30 11 Fi 726).*

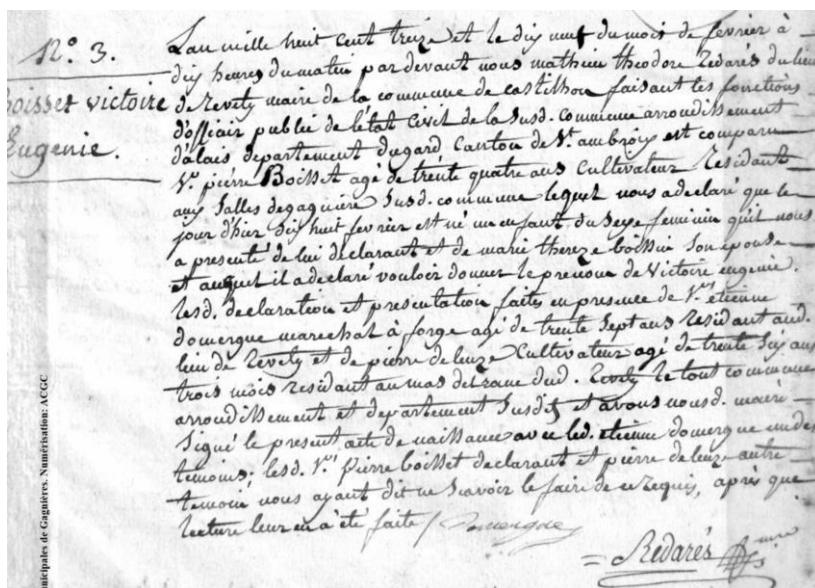
---

<sup>24</sup> AD 30 – Registre de la paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1789

<sup>25</sup> AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1846



**Victoire Eugénie BOISSET** naît le 18 février 1813. A l'instar de son futur époux, sa naissance est enregistrée par l'officier d'Etat civil de Castillon avec la mention des Salles de Gagnières (situé aujourd'hui dans la commune de Gagnières) comme lieu de résidence de ses parents. Cette information a toute son importance, comme je l'exposerai par la suite.



AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2363 – Année 1813 :

« L'an mille huit cent reize et le dix neuf du mois de février ) dix heures du matin par devant nous mathieu théodore Redarès du lieu de Revety maire de la commune de Castillon faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la susd[ite] commune arrondissement d'alais département du gard, canton de St ambroix, est comparu S[ieu]r pierre Boisset âgé de trente quatre ans cultivateur résidant aux salles de gagnières susd[ite] comme lequel nous a déclaré que le jour d'hier dix huit février est né un enfant de sexe féminin qu'il nous a présenté de lui déclarant et de marie thérèse boissin son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Victoire Eugénie, lesd[ites] déclaration et présentation faites en présence de S[ieu]r etienne domergue, maréchal à forge âgé de trente sept ans, résidant aud[it] lieu de Revety et de pierre deleuze cultivateur âgé de trente six ans trois résidant au mas [...] dud[it] Revety, le tout commune arrondissement et département susdits et avons nousd[its] maire signé le présent acte de naissance avec led[it] etienne domergue un des témoins, lesd[its] S[ieu]r pierre boisset déclarant et pierre deleuze autre témoin nous ayant dit ne savoir le faire de ce requis, après que lecteur leur en a été faite »

Son père, Pierre BOISSET (né 1777 – mort après 1843), cultivateur, a été baptisé en la paroisse de Saint Martin de la localité de Courry et à l’instar de son épouse Marie-Thérèse BOISSIN (1777-1847). Leur résidence, mentionnée dans tous les actes de naissances de leurs enfants, se trouve au lieu-dit des Salles, au « mas du jour ». Ensemble, ils ont eu 9 enfants, dont Victoire Eugénie est la cinquième.

- Marie Eulalie, née à Castillon de Gagnières le 3 brumaire an XIII<sup>26</sup>, décédée le 1<sup>er</sup> février 1826 en cette même commune<sup>27</sup>.
- Pierre Thomas, cultivateur, né à Castillon de Gagnières le 6 nivose an XIV<sup>28</sup>, époux de Marie Lucienne Tribier<sup>29</sup>, décédé le 3 novembre 1849<sup>30</sup> en cette même commune.
- Sophie, née à Castillon de Gagnières le 8 février 1808<sup>31</sup>, épouse de Joseph COURTET, décédée 25 octobre 1869 en cette même commune<sup>32</sup>.
- Jean Louis, né le 19 décembre 1810 à Castillon de Gagnières<sup>33</sup> et décédé le 4 janvier 1811 en cette même commune<sup>34</sup>.
- Victoire Eugénie (voir ci-dessus)
- Louis Gratien, née à Castillon de Gagnières le 28 décembre 1814<sup>35</sup>, époux de Marie-Thérèse FABRE<sup>36</sup>, sœur de Jean FABRE, manœuvre, décédé le 29 juin 1887 à Bessèges<sup>37</sup>.
- Marie Eulalie, dite Rosalie<sup>38</sup>, née à Castillon de Gagnières le 6 février 1818 (voir ci-dessous), épouse de Jean Baptiste THIBON<sup>39</sup>, décédée le 24 août 1847 en cette même commune<sup>40</sup>.
- Appolonie, née à Castillon de Gagnières le 26 juin 1822<sup>41</sup>, épouse de DURAND Marcellin<sup>42</sup>, décédée le 29 septembre 1859 à Allègre-lès-Fumades (Gard).

---

<sup>26</sup> 25 octobre 1804 – AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2360 - An XIII

<sup>27</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2369 – Année 1826

<sup>28</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2360 - An XIV

<sup>29</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2373- Année 1840

<sup>30</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2374 – Année 1849

<sup>31</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2360 – Année 1808

<sup>32</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2854 – Année 1869

<sup>33</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2360 – Année 1810

<sup>34</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2362 – Année 1811

<sup>35</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2363 – Année 1814

<sup>36</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1846

<sup>37</sup> AD 30 – Etat civil de Bessèges – 5 E 6437 – Année 1887

<sup>38</sup> D’après son acte de mariage 20 février 1842 à Castillon de Gagnières : AD 30 - Etat civil de Castillon – 5 E 2372 - Année 1842

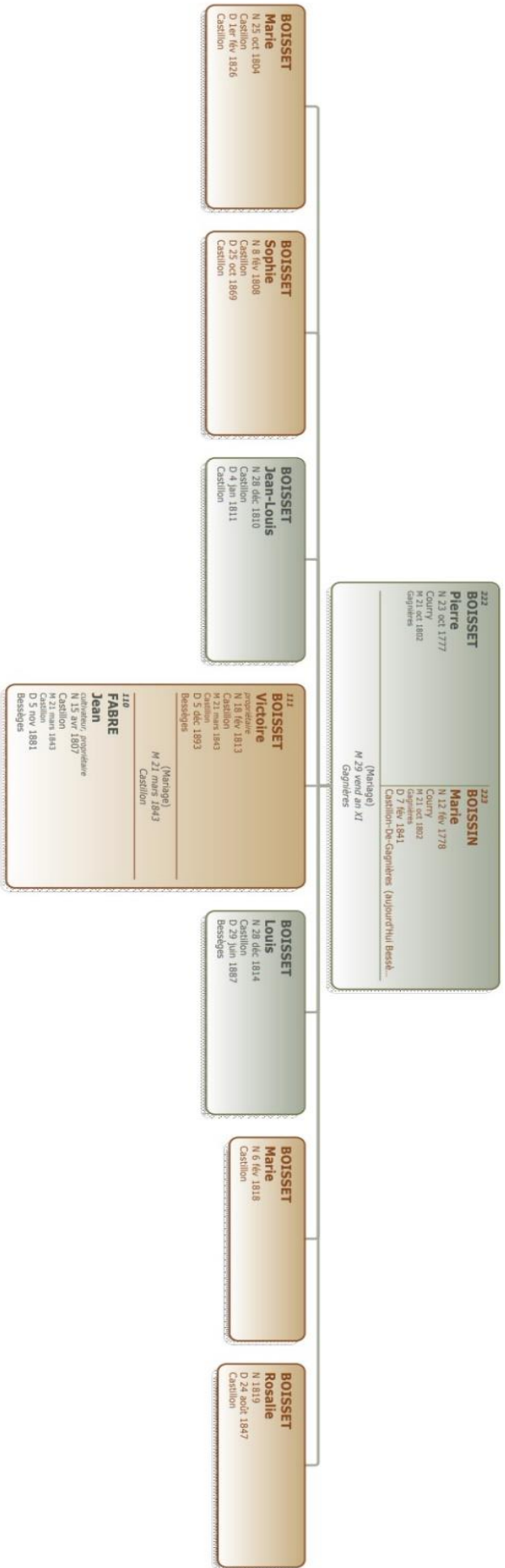
<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2374 – Année 1847

<sup>41</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 260 – Année 1822

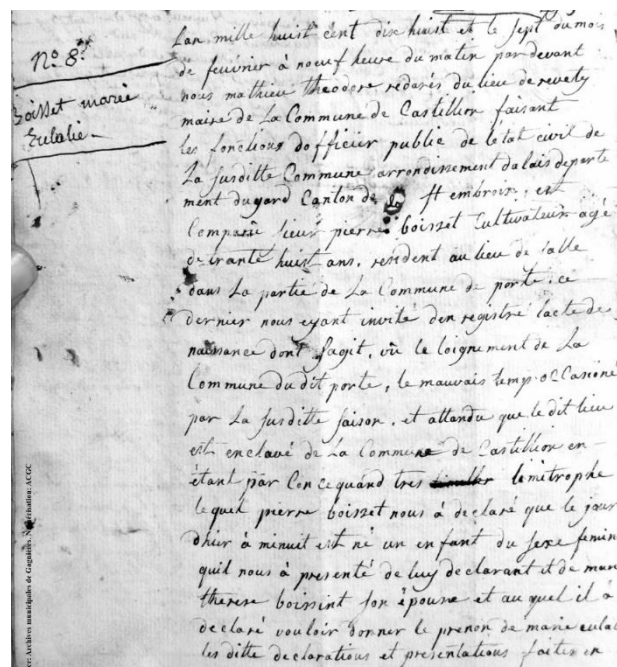
<sup>42</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2374 – Année 1843





Tous les enfants du couple sont déclarés auprès de la mairie de Castillon. Pourtant, les Salles, hameau d'une quinzaine de maisons près de Castillon, au sud de la commune actuelle de Gagnières, est une enclave administrative de la commune de Portes. Elle dépend depuis 1623 du marquisat de Portes, tenus par la maison de Budos de 1321 à 1693 puis par les princes de Conti jusqu'en 1782 et enfin par le comte de Provence, futur Louis XVIII de France, suite au rachat des terres du marquisat par le roi Louis XVI. Le statut à part des Salles de Gagnières dans la vallée de la Cèze perdue après 1808, année de l'abornement des communes de Castillon de Gagnières, de Courry et de Robiac, et perdue jusqu'en 1840<sup>43</sup>. Pierre BOISSET aurait donc dû, en théorie, déclarer la naissance de ses enfants à Portes et non à Castillon.

Toutefois, ce découpage administratif ne s'accorde pas avec les contraintes de la vie des habitants de cette localité. L'éloignement conséquent de la commune de Portes, situé à une vingtaine de kilomètres des Salles – ce qui n'est pas une distance négligeable à une époque où les déplacements se font à pied ou à dos d'âne - rend laborieuses les démarches des résidents, surtout les jours d'hiver ou de grande pluie. La région de Bessèges est soumise au phénomène cévenol; la neige et le verglas sont fréquents dans les paysages montagneux du haut-Gard. L'acte de naissance du septième enfant du couple, Marie Eulalie, rédigé le 7 février 1818, offre un argumentaire inhabituel rédigé par le maire de Castillon.



AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 260 – acte n° 8 - Année 1818 :

<sup>43</sup> D'après André Thomas, *La vallée de la Ganière et Gagnières*, André Thomas, 1981



*« L’an mille huit cent dix-huit et le sept du mois de février à neuf heure du matin par devant nous Mathieu Théodore Redarès du lieu de revety, maire de la commune de Castillon faisant fonctions d’officier public de l’état civil de la susditte commune arrondissement d’Alais, département du Gard, canton de St embroix, est comparu sieur Pierre Boisset, cultivateur âgé de trente-huit ans, résident au lieu de Salle dans la partie de la commune de Porte, ce dernier nous ayant invité d’enregistrer l’acte de naissance dont s’agit, où l’éloignement de la commune dudit porte, le mauvais temps occasioné par la susditte saison, et attendu que ledit lieu est enclavé dans la commune de Castillon en étant par concequand très limitrophe, lequel Pierre nous a déclaré que le jour d’hier à minuit est né un enfant de sexe féminin qu’il nous a présenté de luy déclarant et de Marie Thérèse Boissint son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marie Eulalie... »*

Tout porte donc à croire que, par commodité, Pierre Boisset s’est entendu depuis la naissance de son premier enfant en 1804 avec le maire de la commune de Castillon de Gagnières, Mathieu Théodore Redarès (dont le nom et la signature apparaissent sur les actes de la commune jusqu’en 1821), pour déclarer ses enfants en ce lieu, au lieu de se rendre à Portes, peu pratique à rallier. En 1818, l’officier d’état civil prend la peine, pour la première fois et pour une raison inconnue, de justifier la démarche de Pierre Boisset.

L’autre singularité de cet acte tient au prénom du nouveau-né, Marie Eulalie, donné du vivant de sa grande sœur Marie Eulalie née en 1804 et décédée en 1826. Rien d’étonnant à ce que Marie Eulalie, seconde du nom, affublé du prénom lourd à porter d’une grande sœur disparue, prenne par la suite un prénom d’usage : Rosalie. Cette confusion a compliqué mes recherches et il m’a fallu exhumer l’acte de mariage de Marie Eulalie pour comprendre que la Rosalie, dont je n’arrivais pas à retrouver l’acte de naissance, et Marie Eulalie étaient en fait une seule et même personne.

Thibon Jean Baptiste  
 Boisset Eulalie  
 Le sept février  
 L'an mil huit cent quarante deux le vingt  
 dans la maison commune, pardevant nous aphaoy  
 Jean D. Lanouette, maire de la commune de Castillon,  
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil  
 de la dite commune, canton de l'ambroise, garde,  
 sont comparus f. Thibon Jean Baptiste, tailleur  
 d'habits, né dans cette commune le premier avril mil  
 huit cent quarante, ainsi qu'il a p'paré de son  
 acte de naissance inscrit dans nos registres, majeur,  
 fils légitime de f. Augustin Thibon et de vertue  
 Dugard, demeurant aux Vallées, lesquels iceux présents  
 consentent au mariage. f. Jean Baptiste  
 Thibon demeurant à Soussy-sur-Orange d'une part.  
 La D[emoiselle] Boisset Eulalie dite Rosalie,  
 ménagère, née le sept février mil huit cent dix huit

Acte de mariage de Thibon  
 Jean Baptiste et Boisset  
 Eulalie - AD 30 - Etat civil  
 de Castillon - 5 E 2372 -  
 Année 1842 : « [...] La  
 D[emoiselle] Boisset  
 Eulalie dite Rosalie,  
 ménagère, né le sept  
 février 1818 [...] »

Le recensement de 1836 de la commune de Castillon<sup>44</sup> apporte quelques précisions sur la composition du foyer de Pierre BOISSET et Marie-Thérèse BOISSIN.

632	132	Boisset	Pierre	1	57 ans
633	132	Boissin	Thérèse	1	57 ans
634	132	Boisset	Pierre	1	29 ans
635	132	Boisset	Sophie	1	28 ans
636	132	Boisset	Victoire	1	22 ans
637	132	Boisset	Eulalie	1	16 ans
638	132	Boisset	une	1	14 ans

Le foyer numéroté « 132 » est composé de Pierre Boisset, sans mention de profession, âgé de 57 ans, de Thérèse (Marie Thérèse) Boissin, sa femme, âgée de 57 ans, et de leurs enfants, Pierre (Pierre Thomas), 29 ans, Sophie, 28 ans, Victoire (Victoire Eugénie), 22 ans, Eulalie (Marie Eulalie, seconde du nom née en 1818, car sa sœur est morte en 1826), 16 ans. Une fille inconnue de mes recherches, prénommée Anne, âgée de 14 ans, apparaît en fin de liste. N'ayant aucune trace d'une Anne Boisset née vers 1822 à Castillon ou dans

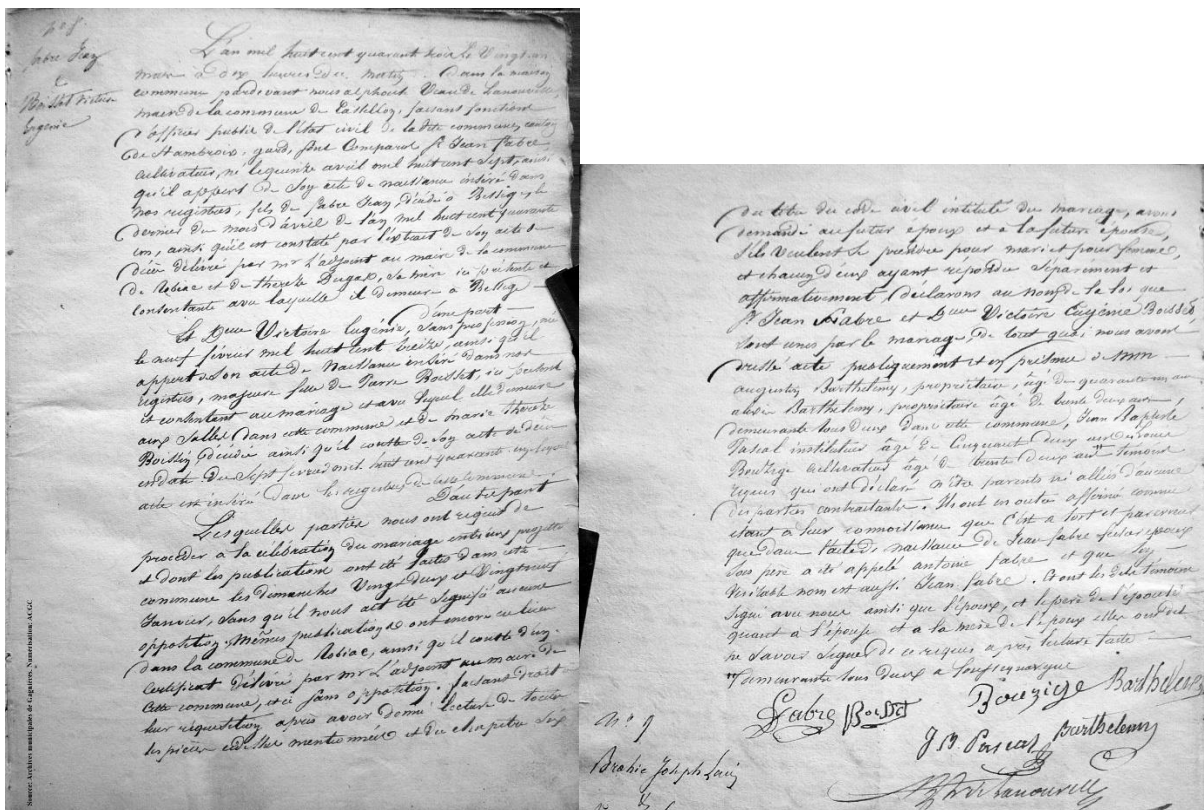
<sup>44</sup> Listes nominatives de recensement de population de la commune de Castillon : AD 30, 6 M 225, année 1836.

une commune limitrophe, je présume qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation de l'agent de recensement et conclus qu'il s'agit d'Appolonie, née le 26 juin 1822 et qui est toujours en vie à cette époque.

## Une union tardive

**Jean FABRE et Victoire Eugénie BOISSET s'unissent** le 21 mars 1843<sup>45</sup> à Castillon.

Jean Fabre a alors 36 ans tandis que son épouse Victoire Eugénie Boisset a 30 ans, des âges quelque peu avancés pour des jeunes mariés. Les recherches dans les tables décennales de leurs communes de résidence respectives (Robiac et Castillon de Gagnières) ne m'ont pas permis de retrouver la trace d'éventuels mariages antérieurs ni d'éventuels veuvages.



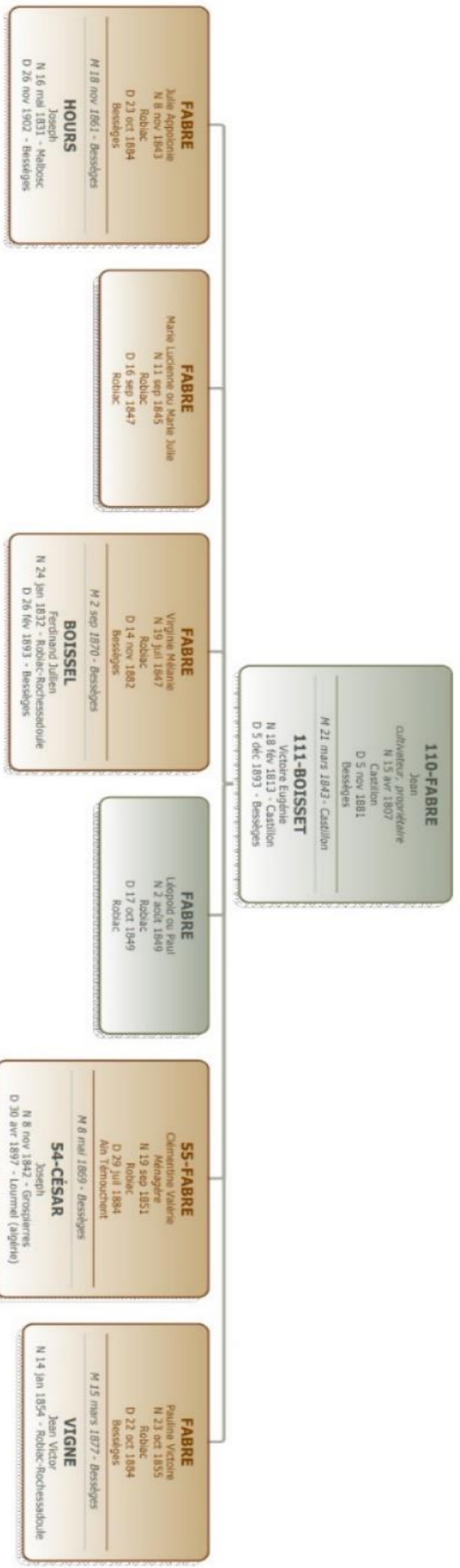
« L'an mil huit cent quarante-trois. Le vingt un mars à dix heures du matin. Dans la maison commune par devant nous Alphonse Veau de Lanouvelle, maire de la commune de Castillon, faisant fonction d'officier public de l'état civil de ladite commune, canton de Saint ambroix, gard, sont comparus S[ieu]r Jean Fabre, cultivateur, né le quinze avril mil huit cent sept, ainsi qu'il apparaît de son acte de naissance inséré dans nos registres, fils de Fabre Jean, décédé à Bessèges le dernier du mois d'avril de l'an mil huit cent quarante un,

<sup>45</sup> AD30 – Etat civil de la commune de Castillon – 5 E 2374 – Année 1843



*ainsi qu'il est constaté par l'extrait de son acte de décès délivré par Mr l'adjoint au maire de la commune de Robiac, et de Thérèse Dugas, sa mère ici présente et consentante avec laquelle il demeure à Bessèges. D'une part. La D[emois]elle Victoire Eugénie, sans profession, née le neuf février mil huit cent treize, ainsi qu'il apparaît de son acte de naissance inséré dans nos registres, majeure fille de Pierre Boisset, ici présent et consentant au mariage et avec lequel elle demeure aux Salles dans cette commune et de Marie Thérèse Boissin, décédée ainsi qu'il [...] de son acte de décès en date du sept février mil huit cent quarante un lequel acte est inséré dans les registres de cette commune. D'autre part. Lesquelles parties nous ont requis de procéder à la célébration du mariage entr'eux projeté et dont les publications ont été faites dans cette commune les dimanches vingt deux et vingt neuf janvier, sans qu'il nous ait été signifié aucune opposition, mêmes publications ont encore eu lieu dans la commune de Robiac, ainsi qu'il [...] d'un certificat délivré par Mr l'adjoint au maire de cette commune, et ci sans opposition. Faisant droit leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil avec intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'il veulent se prendre pour mari et pour femme, et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que S[ieu]r Jean Fabre et D[emois]elle Victoire Eugénie Boisset sont unis par le mariage, de tout quoi nous avons dressé acte publiquement et en présence de M Augustin Barthélémy, propriétaire, âgé de quarante un an, Alexis Barthélémy, propriétaire âgé de trente deux ans, demeurant tous deux dans cette commune, Jean Baptiste Pascal instituteur âgé de cinquante deux ans et Louis Bouzige cultivateur âgé de trente deux ans, témoins requis qui ont déclaré n'être parents ni alliés d'aucune des parties contractantes. Ils ont en outre affirmé comme étant à leur connaissance que c'est à tort et par erreur que dans l'acte de naissance de Jean Fabre futur époux son père a été appelé Antoine Fabre et que son véritable nom est aussi Jean Fabre. Et ont les dits témoins signé avec nous ainsi que l'époux et le père de l'épouse quant à l'épouse et à la mère de l'épouse elles ont dit ne savoir signer de ce requis[...] »*

Cette union n'en est pas moins féconde. Six enfants naissent entre 1843 et 1855 :

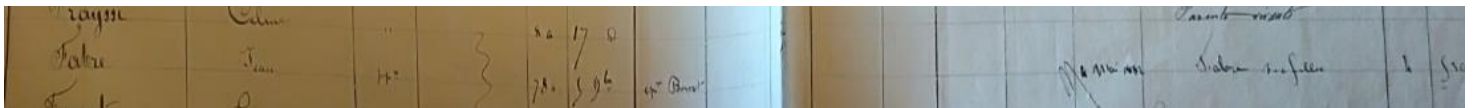


- Julie Appolonie, née à Robiac le 8 novembre 1843<sup>46</sup>, épouse de Joseph Hours<sup>47</sup>, décédée le 23 octobre 1884 à Peyremale<sup>48</sup>.
- Marie Lucienne, née à Robiac le 11 septembre 1845<sup>49</sup>, décédée le 16 septembre 1847<sup>50</sup>.
- Virginie Mélanie, née à Robiac le 19 juillet 1847<sup>51</sup>, épouse de Ferdinand Julien BOISSEL<sup>52</sup>, décédée le 14 novembre 1882 à Bessèges<sup>53</sup>.
- Léopold, né à Robiac le 2 août 1849<sup>54</sup>, décédé le 17 octobre 1849 en cette même commune<sup>55</sup>.
- Clémentine Valérie, née à Robiac le 19 septembre 1851<sup>56</sup>, épouse de Joseph CESAR<sup>57</sup>, décédée le 30 juillet 1884 à Aïn Temouchent (Algérie)<sup>58</sup>.
- Pauline Victoire, née le 23 octobre 1855<sup>59</sup>, épouse Jean Victor VIGNE<sup>60</sup>, décédée le 22 octobre 1884 à Bessèges<sup>61</sup>.

Comme ses aïeux, Jean FABRE vit de la terre. Sa profession, « cultivateur », ou encore « propriétaire », est inscrite sur tous les actes officiels qui jalonnent sa vie. La qualité de « propriétaire cultivateur », telle qu'elle figure dans son acte de décès<sup>62</sup> implique qu'il exploite la terre qu'il possède. J'entreprends donc d'établir la liste de ses possessions foncières et immobilières éventuelles en commençant par la fin et en cherchant une trace de sa succession.

### Mort et succession de Jean Fabre

**Jean Fabre** meurt le 5 novembre 1881 à Bessèges<sup>63</sup>. Sa succession apparaît dans le registre des successions et absences du bureau d'Alès :



<sup>46</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1843

<sup>47</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4466 – Année 1861

<sup>48</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 6502 – Année 1884

<sup>49</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1845

<sup>50</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1845 – Dans cet acte, elle est curieusement prénommée Marie Julie.

<sup>51</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1847

<sup>52</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4467 – Année 1870

<sup>53</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4470 – Année 1882

<sup>54</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année - 1849

<sup>55</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année - 1849

<sup>56</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4465 – Année - 1851

<sup>57</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4467 – Année - 1869

<sup>58</sup> Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil d'Aïn-Témouchent (Algérie) – 1884

<sup>59</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4466 – Année - 1855

<sup>60</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 4469 – Année - 1877

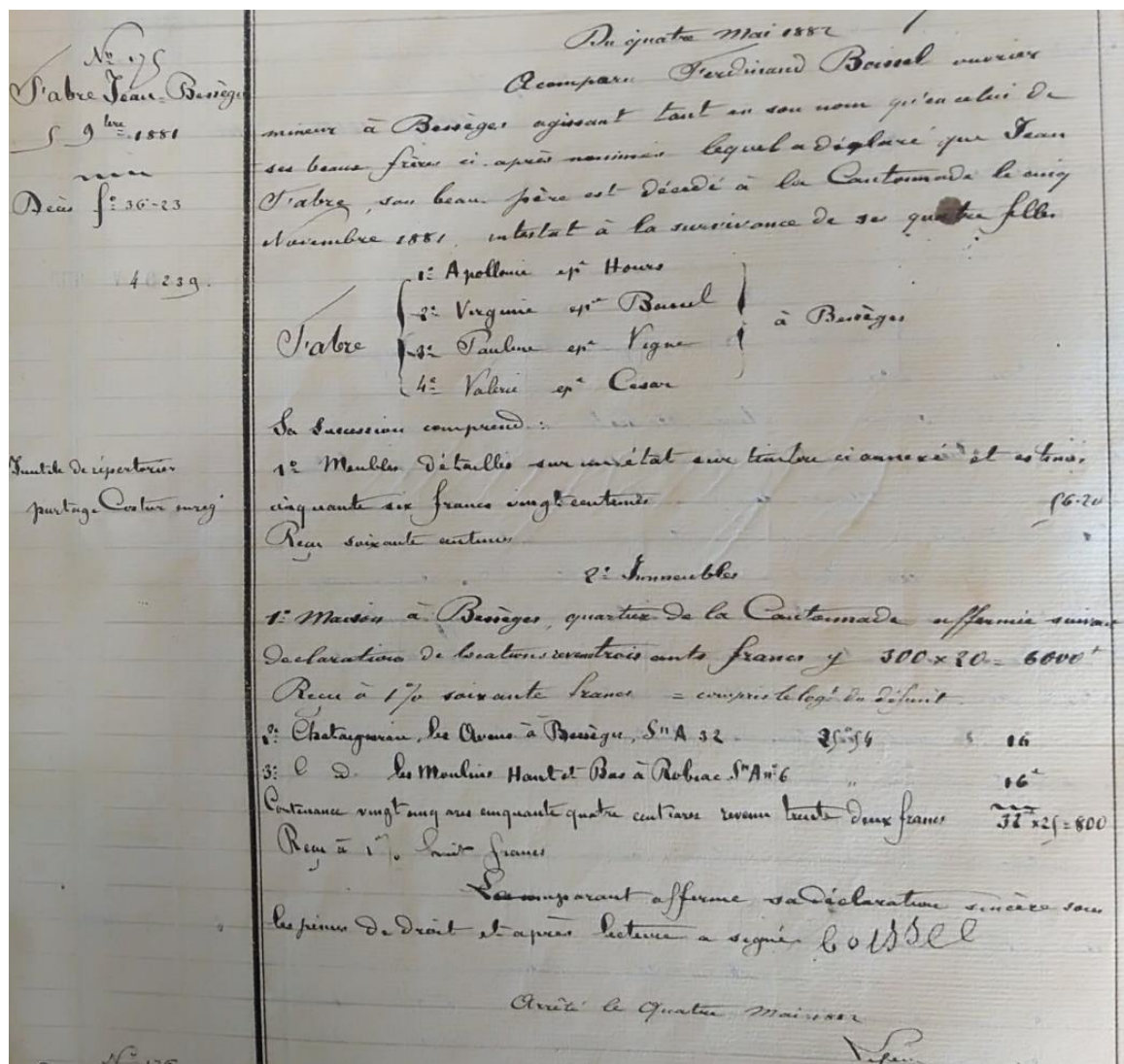
<sup>61</sup> AD 30 – Etat-civil de Robiac – 5 E 6502 – Année 1884

<sup>62</sup> AD 30 – Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1881

<sup>63</sup> Ibid.

La table alphabétique du bureau d'Alès<sup>64</sup> comporte la ligne : « FABRE Jean, prop[riétaire], [lieu de décès] Bessèges, [âge] 78, [date de décès] 5 novembre 1881, ép[oux] Boisset, [dates des déclarations de succession, dons ou legs] le 4 mai 1882, [noms, prénoms et domiciles des héritiers, donataires ou légataire...] Fabre ses filles ».

L'acte en question est référencé au répertoire général dans le 4<sup>e</sup> volume, case 239<sup>65</sup>.



« Du quatre mai 1882

A comparu Ferdinand Boisset ouvrier mineur à Bessèges agissant tout en son nom qu'en celui de ses beaux-frères ci-après nommés lequel a déclaré que Jean Fabre, son beau-père est décédé à la Cantonnade le cinq novembre 1881, intestat à la survivance de ses quatre filles.

Fabre

- 1<sup>er</sup> Apollonie, ép[ou]s[e] Hours

<sup>64</sup> AD 30 – 10 Q 3 6

<sup>65</sup> AD 30 – 4 Q 3 52



- 2<sup>e</sup> *Virginie ép[ou]s[e] Boissel*

- 3<sup>e</sup> *Pauline ép[ou]s[e] Vigne*

} à Bessèges

- 4<sup>e</sup> *Valérie ép[ou]s[e] César*

*Sa succession comprend :*

*1° Meubles détaillés sur un état sur timbre ci annexé et estimée cinquante-six francs vingt centimes..... 56.20*

*Reçu soixante centimes*

*2° Immeubles*

*1° maison à Bessèges, quartier de la Cantonnade affermée suivant déclaration de locations revenu trois cents francs  $\gamma$  300 x 20 = 6000*

*Reçu à 1% soixante francs = compris le logement du défunt*

*2° Châtaigneraie, les Avens à Bessèges, S<sup>II</sup> A 32      S<sup>II</sup> 54                      16*

*3° Id les Moulins Haut et bas à Robiac S<sup>II</sup> A n°6                                      16*

*Contenance vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares revenu trente deux francs 32 x 25 = 800*

*Reçu à 1% huit francs*

*Le comparant affirme sa déclaration sincère sous les peines de droit et après lecture a signé*

*BOISSEL*

*Arrêté le quatre mai 1882 »*

Cet arrêté de succession nous apprend en premier lieu que Jean FABRE est mort sans avoir rédigé de testament (« intestat » d'après la transcription ci-dessus).

Ensuite, les biens listés (« maison à Bessèges, quartier de la Cantonnade », « Châtaigneraie, les Avens à Bessèges » et « Id [Châtaigneraie] les Moulins Haut et bas à Robiac ») comportent respectivement des mentions : « S<sup>II</sup> A 32 », « S<sup>II</sup> 54 », « S<sup>II</sup> A n°6 » qui semblent correspondre à des numéros de parcelles cadastrales. Munis de ces informations, je consulte les plans du cadastre napoléonien.

Le tableau d'assemblage de la section A de la commune de Robiac-Rochessadoule<sup>66</sup>, dressé en 1839, me permet de situer ces lieux-dits, ainsi que d'autres localités qui apparaîtront dans mes recherches par la suite.

---

<sup>66</sup> 3 PFI 219-2



Après ce repérage, j'entre dans le vif du sujet et consulte les matrices cadastrales des propriétés non-bâties de la commune de Bessèges (1882). Je retrouve trace des terres détenues par Jean Fabre. La case 124, le concernant, indique la possession de plusieurs biens en 1882, date de sa mort :

(Folio 124) M. *Jean Fabre* demeurant à *Robiac*

LIÈNES.	INDICATION				CONTENANCE imposable			CLASSES.	REVENU				FOLIOS de la matrice d'où sont tirés et où sont portés les articles vendus ou acquis.	ANNÉE de la mutation.		
	de la section.	du numéro de plan.	DES TRIAGES OU LIEUX-DITS et des noms particuliers des parcelles.	de la nature de la propriété.	par parcelle.		TOTAL.		par parcelle.		TOTAL.					
					hect.	ares			cent.	fr.	c.	fr.			c.	
6	1	A 6	23	Les Travers	Châtaigniers	1	76	70	2	4	51	10	00	1883	1173	
7	2	A 7	67	Les Aves	Châtaigniers	0	2	69	2	0	82	9	98	05	80	118
7	3	A 7	67	Les Travers	Châtaigniers	0	74	70	2	0	63	9	80	05	1119	1173
8	4	A 8	32	Les Aves	Châtaigniers	0	7	7	2	4	28	4	36	05	124	1161
5	5	A 5	32	les Aves	Châtaigniers	0	7	7	3	4	76	3	10	124	124	1861
6	6	8	30	les Aves	Châtaigniers	0	7	7	2	4	48	3	1	124	124	1864
7	7	8	30	Les Aves	Châtaigniers	0	7	7	3	2	32	3	6	124	124	1861
8	8	8	32	les Aves	Maison	0	0	0	0	0	0	3	3	124	204	1862
9	9	8	32	id	Châtaigniers	0	7	7	3	0	82	3	1	124	124	1878
10	10	8	32	id	Châtaigniers	0	7	7	3	0	82	3	1	124	124	1878
11	11	10	27	Le Robiac	Vigne	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0
12	12															

A savoir :

- Un champ de châtaigniers au lieu-dit « les Travers » (section A6, 23), d'une superficie de 1 hectare, 76 ares et 70 centiares acquis avant la création de la commune de Bessèges en 1857 (Mention « tiré de Robiac ») et transmis en 1883 à Joseph HOURS (folio 548)<sup>68</sup>, époux de Julie Appolonie FABRE.
- Un champ de de châtaigniers au lieu-dit « les Aves » (section 8, 32), portant également une maison, acquis avant la création de la commune de Bessèges en 1857 (Mention « tiré de Robiac »). Le terrain, séparé de la maison (mention « p » suivant le numéro de parcelle), est transmis en 1883 à Joseph CESAR (folio 657), époux de Clémentine Valérie FABRE, Auguste VIGNE (folio 668), et Ferdinand BOISSEL (folio 594), époux de Virginie Mélanie FABRE.

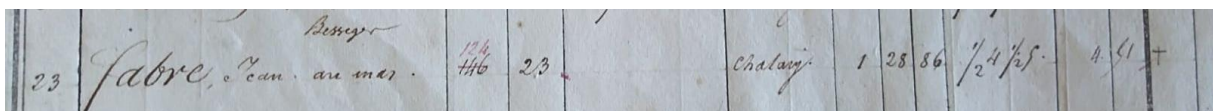
<sup>68</sup> AD30 - 3 P 3376

- Une autre partie de ce champ de châtaigniers du lieu-dit « les Avens » (section 8, 32), est porté aux patrimoines des mêmes Joseph CESAR (folio 657), Auguste VIGNE (folio 668) et Ferdinand BOISSEL (folio 594). L'ensemble des terres réunies dans la section 8, numéro 32, correspond à une superficie de 1 hectare, 54 ares et 46 centiares.
- Des coteaux de vigne au lieu-dit « le Devès » (section 10, 25) acquis en 1882 d'un certain Joseph COURTET, et transmis en 1883 à Joseph HOURS (folio 548). Cette parcelle n'est pas mesurée. Elle correspond à un revenu de 55 centimes par an.

La présence d'Auguste et non de Jean Victor VIGNE, époux de Pauline Victoire FABRE, dans la succession de Jean FABRE est un autre mystère. Mes recherches dans l'état-civil de Bessèges et des communes limitrophes ne m'ont pas permis de retrouver un Auguste VIGNE parent de Jean Victor. Je conclus donc, en l'absence d'autres éléments, à un surnom ou, plus improbable, à une méprise.

La principale difficulté relevée dans cette liste est de localiser le lieu-dit « les Avens », qui ne figurent sur aucun plan cadastral.

Pour l'heure, reprenant l'acte de succession référencé au répertoire général dans le 4<sup>e</sup> volume, case 239<sup>69</sup>, je me penche sur la propriété des « Moulins Haut et bas à Robiac S<sup>II</sup> A n°6 ». Je consulte la matrice des propriétés non bâties de la commune de Robiac<sup>70</sup>. Le document<sup>71</sup> m'indique que cette section a été transférée à la commune de Bessèges en 1857. Le numéro de la propriété correspond au champ de châtaigniers figurant au cadastre de Bessèges, au lieu-dit les Travers (section A6, 23) :



L'Etat des sections de la commune de Robiac<sup>72</sup>, en Section A8 correspondant au lieu-dit des « Plantiers », mentionne la possession par Jean Fabre d'une maison sur la parcelle 32 désignée « les Avens ». « Les Avens » font donc partie du lieu-dit les « Plantiers », précédemment identifié sur le tableau d'assemblage de la section A de la commune de Robiac-Rochessadoules<sup>73</sup> :

<sup>69</sup> AD30 - 4 Q 3 52

<sup>70</sup> AD30 - 3 P 379 et 3 P 380

<sup>71</sup> AD30 - 3P 3577

<sup>72</sup> AD30 - 3 P 3579

<sup>73</sup> AD30 - 3 PFI 219-2



32	Fabre Jean au mas	136	32	Les avens	Chalauy	65 41	3	7 01 +
33	Thomas Jérôme à la Cantonnade	137	33	Les Barrilly	Vigne	12 30	2	1 88 +
34	Fabre Jean au mas	138	34	Les avens	Murisy	35 32	4	4 57 +
35	Fabre Jean	139	35	Les avens	St. Arnal	18	1	2 03 +

La case 204 de la matrice des propriétés bâties de Bessèges<sup>74</sup> mentionne en outre la propriété d'une maison située au lieu-dit « les Avens » en section A8, numéro 32. Je ne relève aucune mention indiquant qu'il s'agit de la maison de la Cantonnade citée dans l'acte de succession. Jean FABRE, d'après le Cadastre, ne possède aucune autre maison, et la proximité des « Avens » (section « les Plantiers») avec le quartier de la Cantonnade m'incite à penser qu'il s'agit du même bien.

(CASE 204)									
M.	Fabre Jean au Mas								
M.									
M.									
M.									
M.									
1	32	Les avens	murisy	35	32	138	473 467	1882	12
2									

On y apprend également que la maison des Avens (section A8, parcelle 32), produisant des revenus estimés à 25 francs par an, est cédée en 1882 à Jean Victor VIGNE (case 473) et Joseph CESAR (case 467).

La comparaison des revenus évalués correspondant à ces biens nous permet d'apprécier l'équité du partage opéré à la mort de Jean FABRE. Avec les parcelles 23 de la section A6 et 25 de la section 10 de Bessèges, Joseph HOURS perçoit un revenu de 10 francs et 9 centimes par an tandis que l'ensemble des parcelles de châtaigniers de la même commune transmises à Joseph CESAR, Ferdinand BOISSEL et Jean Victor VIGNE apportent un revenu de 32 francs et 15 centimes par an. Chaque couple reçoit donc l'équivalent d'environ 10 francs de revenus annuels issus de la terre.

<sup>74</sup> 3 P 3375

Le cas de la maison des « Avens » est plus difficile à apprécier en l'état actuel des recherches. Il est probable que cette maison ait été rachetée par Jean Victor VIGNE et Joseph CESAR au moment de la succession en échange de contreparties au profit des autres héritiers.

### **1884 : la famille Fabre dévastée**

La disparition de Jean FABRE ouvre une période noire pour sa famille. Peu après sa mort, le 14 novembre 1882, sa fille Virginie Mélanie disparaît à son tour, probablement morte en couche : son décès survient moins d'un mois après la naissance de son dernier enfant, Albert (6 octobre 1882). Clémentine Valérie disparaît à son tour le 29 juillet 1884. Elle est suivie de Pauline Victoire le 22 octobre de la même année et de Julie Appolonie, décédée le lendemain.

La simultanéité de ces trois décès, et a fortiori des deux derniers, m'interpelle aussitôt, ce d'autant que Pauline Victoire et Julie Appolonie résident à Bessèges au moment de leur décès et que Clémentine Valérie est quant à elle de l'autre côté de la Méditerranée, à Aïn-Témouchent (province d'Oran, Algérie). Je pense dans un premier temps à un accident commun impliquant les deux sœurs de Bessèges et attribue au hasard la proximité dans le temps de la mort de Clémentine Valérie. J'entreprends alors de retrouver la trace d'un quelconque accident grave survenu à Bessèges vers le milieu du mois d'octobre 1884.

Je consulte le site dédié de la Bibliothèque nationale de France (<http://presselocaleancienne.bnf.fr>), qui référence de nombreux titres de presse numérisés sur la bibliothèque en ligne « Gallica ». Un titre me semble susceptible de m'apporter des informations : Le Midi, journal républicain libéral paru de 1873 à 1887.

Nulle trace de l'accident recherché dans les éditions consultées, mais une colonne de l'édition du 1<sup>er</sup> octobre me livre une information inattendue.

## LE CHOLERA

Rome, 29 septembre.

Il y a eu, hier, en Italie : 356 cas cholériques dont 118 à Naples, 52 à Gênes, et 8 à La Spezzia ; 20 décès dont 67 à Naples, 26 à Gênes, et 6 à La Spezzia.

Le cas suspect signalé hier à Rome, a été suivi de mort.

— Un bersaglier de la caserne de San-Francesco, à Rome, est mort presque subitement du choléra. Le régiment tout entier a été consigné dans la caserne.

Madrid, 29 septembre.

La « Gaceta » annonce qu'il y a eu hier 1 décès cholérique à Elche, 3 à Montforte, 1 à Borjas, et 1 à Benifayet.

Les journaux signalent deux cas suspects dans les environs de Gracia, près Barcelone.

Gênes, 29 septembre.

La compagnie des omnibus et des tramways fait désinfecter ses voitures après chaque voyage ; M. Canzio organise un comité de secours.

Le docteur Canepa est mort du choléra.

On attend l'arrivée d'une escouade napolitaine. La situation s'aggrave. Le fléau fait de grands ravages dans les environs de la ville.

À Apparizione, village de 1.000 habitants, on a signalé 10 cas dans la journée d'hier.

Les autorités municipales de Gênes se sont enfuies.

La société de la Croix-Rouge porte secours aux malades.

Malgré cette situation, il y avait foule hier soir au théâtre.

Constantine, 29 septembre.

Le bruit court que le navire napolitain « Principe di Napoli » avec 400 passagers, venant de Naples, s'est présenté devant Bône où l'autorité sanitaire lui a ordonné d'aller à Phillippeville.

C'est là que se trouve aussi le dernier courrier de France, la « Ville de Bône qui purge sa quarantaine.

La santé est bonne à bord, où se trouve le député M. Treille.

Toulouse, 29 septembre.

Il y a eu aujourd'hui un décès à l'asile d'aliénés de Braqueville.

Valence, 29 septembre.

Le choléra a fait son apparition dans le village de la Charce (arrondissement de Nyons).

Un décès foudroyant, trois cas graves et plusieurs autres cas légers y ont été constatés.

Toulon, 29 septembre.

Aucun décès cholérique n'a été enregistré aujourd'hui.

Marseille, 29 septembre.

De dimanche 5 heures du soir à hier soir même heure, l'état-civil de Marseille a enregistré 29 décès dont 5 cholériques.

Arles, 29 septembre.

On signale de Tarascon le décès cholérique de Henri-Louis Gigot, marin de la « Marie-Louise ».

Ici on parle d'un cas douteux suivi de mort qui n'est pas inscrit à l'état-civil comme cholérique.

Salindres, 29 septembre.

Un décès cholérique aujourd'hui, celui de la nommée Emilie Dusale, femme Caapon, 61 ans.

Bessèges, 29 septembre.

Deux décès cholériques : Teissier Alfred, 13 ans ; Delaygne Henri, 2 ans.

Nivacelles, 29 septembre.

Un cas grave s'est produit hier sur un jeune homme de 18 ans, qui avait quitté Salindres depuis quatre ou cinq jours.

Extrait du journal quotidien le Midi, édition du 1er octobre 1884, page 3. La rubrique reproduite ici est un état de situation de l'épidémie de choléra en France et en Europe.

J'apprends que l'année 1884 a été marquée par une terrible épidémie de choléra, l'une des dernières qui aient frappé la France. L'étude de l'ensemble des journaux parus au cours de l'année 1884 m'apprend que l'épidémie s'est déclarée en mars et a culminé pendant l'été, ne faiblissant qu'en octobre. Une rapide recherche sur internet me confirme cette information.

Par une recherche plus approfondie sur Gallica, je découvre une carte dessinée par le géographe Louis Carvin peu de temps après les faits, mettant en valeur les régions les plus touchées par l'épidémie, qui se situent essentiellement dans le bassin méditerranéen.





*Le Choléra, 1884. Carte du Choléra en Europe. D'après Louis Carvin, 1884, Gallica/BNF. Légende : « Les parties rouges sont proportionnelles à l'intensité du fléau. Les lignes brisées indiquent l'itinéraire de l'épidémie. »*

Cette carte indique un foyer épidémique dans le Sud de la France, notamment Marseille, point d'entrée présumé du virus venu d'Indochine<sup>75</sup>. De l'autre côté de la Méditerranée, la province d'Oran semble être le territoire d'Algérie le plus touché par ce mal.

L'inventaire des archives départementales du Gard comporte de nombreux dossiers statistiques sur l'épidémie de choléra de 1884 (série 5 M, Santé publique et hygiène, an VII-1985). Je trouve dans cette série un recueil de « listes nominatives des décédés (1884-1885) »<sup>76</sup> susceptible de répondre à mes interrogations.

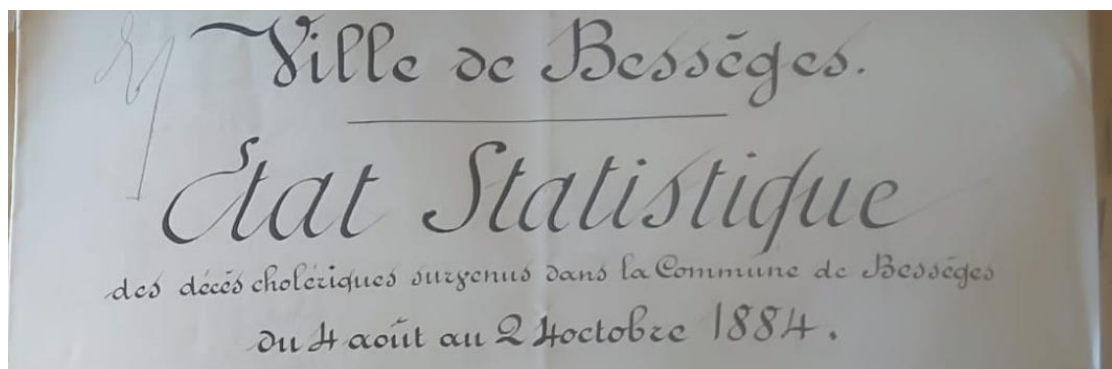
Tout d'abord, un tableau émanant de la préfecture me donne le nombre de victimes, 269, dans le département en 1884 et 1885. Une information à mettre en parallèle avec les chiffres liés à l'épidémie de Covid-19 dans le Gard en 2020, qui évaluent à 98 le nombre

<sup>75</sup> Rampal Louis, Vilard Ferdinand, Queirel Auguste, Nicolas-Duranty Emile, *Rapport sur l'épidémie de choléra qui a régné en 1884 dans le département des Bouches-du-Rhône*, 1885, Marseille, J. Cayer.

<sup>76</sup> 5 M 127

de décès à l'hôpital<sup>77</sup>. L'épidémie de choléra est donc une tragédie pour le département du Gard, peuplé de près de 415 000 âmes en 1884<sup>78</sup> contre 757 764 en 2020<sup>79</sup>.

Je découvre ensuite, toujours dans le même document, un « Etat statistique des décès cholériques dans la commune de Bessèges du 4 août au 24 octobre 1884 ».



En toute fin de liste des décédés de Bessèges figurent les noms des deux sœurs Fabre.

33	2 Octobre	St Jean Simon	6 ans $\frac{1}{2}$	cantonnade maison Cortud
34	3. id	Belin Marie femme Boyer	57 ans	grand-mue du Couron n° 91
35	8. id	Cornélius Louis	58 ans	rue Dany n° 10
36	22. id	Fabre Pauline f. Vigne	29 ans	maison Fabre (cantonnade)
37	23. id	Fabre Julie Apollonie f. Hours	41 ans	maison Hours rue Peyremale 46

« N° 36, le 22 octobre 1884, FABRE Pauline f[emm]e Vigne, 29 ans, à la maison Fabre (Cantonnade) » et « N° 37, le 23 octobre 1884, FABRE Julie Apollonie f[emm]e Hours, 41 ans, à la maison Hours rue Peyremale, 46 ».

Enfin, ce dossier d'archives me livre deux documents étonnants : des télégrammes émanant de la sous-préfecture d'Alès (Alais) et évoquant la mort, brutale, de Julie Apollonie.

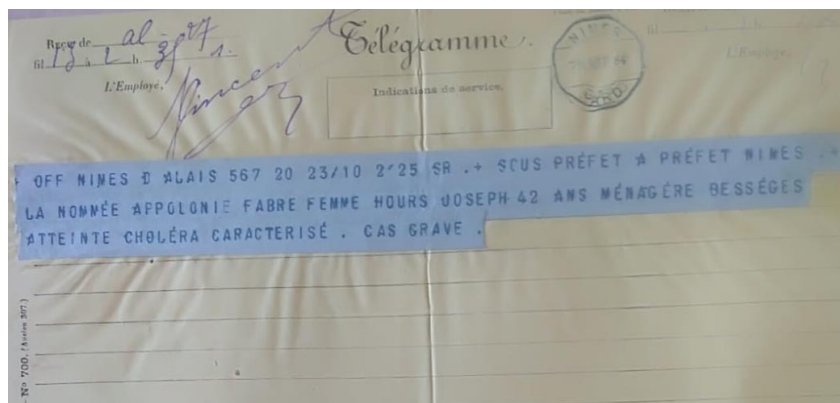
Le premier télégramme annonce à la préfecture la survenue d'un nouveau cas à Bessèges :

<sup>77</sup> Données gouvernementales : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees>. Consulté le 30 août 2020.

<sup>78</sup> D'après l'article

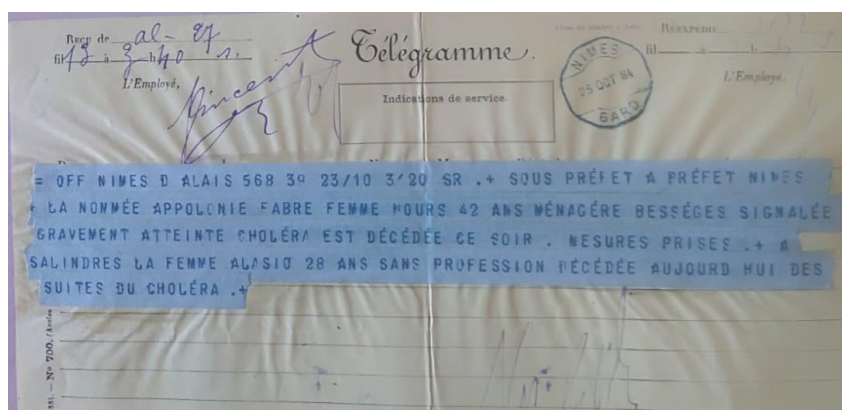
[https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie\\_du\\_Gard#%C3%89volution\\_d%C3%A9mographique\\_du\\_d%C3%A9partement\\_du\\_Gard](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_du_Gard#%C3%89volution_d%C3%A9mographique_du_d%C3%A9partement_du_Gard). Consulté le 30 août 2020.

<sup>79</sup> Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2020. INSEE, décembre 2019. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4265439/dep30.pdf>



« [...] 23/10 2'25 SR. + Sous-préfet à préfet Nîmes. La nommée Appolonie Fabre femme Hours Joseph 42 ans ménagère Bessèges atteinte de choléra caractérisé. Cas grave ».

Le second télégramme est expédié une heure plus tard :



« [...] 23/10 3'20 SR. + Sous-préfet à préfet Nîmes. La nommée Appolonie Fabre femme Hours Joseph 42 ans ménagère Bessèges signalée gravement atteinte choléra est décédée ce soir. Mesures prises. [...] »

Quant à Clémentine Valérie, décédée le 29 juillet de la même année, je n'ai pas pu déterminer clairement l'origine de sa mort, n'étant pas en mesure de me rendre à Aix-en-Provence pour consulter les archives nationales d'outremer, qui conservent notamment les documents de l'administration des anciennes colonies françaises. Toutefois, je sais d'après son acte de décès qu'elle s'est éteinte à l'hôpital d'Ain-Temouchent, lieu où étaient généralement emmenés les patients infectés. Un décès par choléra reste donc très plausible.

A noter également le décès pendant la même période du dernier enfant né du couple César, Joséphine Marie, le 6 juin de la même année dans ce même hôpital. Le nourrisson pourrait être une autre victime du fléau qui a ébranlé la famille FABRE.

**La fin de vie de victoire eugenie BOISSET** est marquée par le deuil. Dans un intervalle de trois années, Victoire Eugénie BOISSET est affligée par la morte de son époux puis de ses quatre filles arrivées à l'âge adulte.

Elle leur survit néanmoins pendant neuf ans et passe les dernières années de sa vie auprès de son gendre, Ferdinand BOISSEL, veuf de Virginie Mélanie, et des deux enfants survivants de ce dernier, Ferdinand Louis et Marie Virginie, dans la maison de la rue de la Cantonnade, comme le montre l'extrait du registre de recensement de Bessèges de 1891<sup>80</sup>.

Bessèges la Cantonnade	13	Boissel	Virginie	19	id	Prof <sup>te</sup>	Chef
	14	Boissel	Ferdinand	15	id	aveu mineur	enfant
	15	Boissel	Maria	10	id	L.P.	id
	16	Boisset	Victoire	18	id	allongée	Mère

Elle s'éteint à son tour le 5 décembre 1893, à Bessèges, à l'âge honorable de 80 ans (et non 83 comme l'indique l'acte de décès).

N<sup>o</sup> 247  
Boisset  
Victoire  
Née 83 ans

L'an mil huit cent quatre-vingt treize le cinq Décembre à neuf heures du matin devant nous Malartre Félix adjoint délégué officier de l'Etat civil de la commune de Bessèges chef-lieu de Canton (Gard) sont comparus Hours Joseph maçon âgé de soixante ans et Vigne Victor mineur âgé de quarante ans, tous deux gendres de la défunte, demeurant en cette commune, lesquels nous ont déclaré que hier à cinq heures du soir est décédée dans la maison Portal à la Cantonnade en cette commune, la nommée Victoire Boisset ménagère âgée de quatre-vingt-trois ans, née à Castillon-de-Gagnières (Gard), demeurant à Bessèges veuve de Fabre Jean, et fille de Boisset... et de ... décédés. Après nous être assuré du décès nous avons rédigé le présent acte que les comparants ont signé avec nous après que lecture leur en a été faite

hours vigne  
J. Malartre

« L'an mil huit cent quatre-vingt treize le cinq décembre à neuf heures du matin devant nous Malartre Félix adjoint délégué officier de l'Etat civil de la commune de Bessèges chef-lieu de Canton (Gard) sont comparus Hours Joseph, maçon âgé de soixante ans et Vigne Victor, mineur, âgé de quarante ans, tous deux gendres de la défunte, demeurant en cette commune, lesquels nous ont déclaré que hier à cinq heures du soir est décédée dans la maison Portal à la Cantonnade en cette commune, la nommée Victoire Boisset, ménagère âgée de quatre-vingt-trois ans, née à Castillon de Gagnières (Gard), demeurant à Bessèges, veuve de Fabre Jean et fille de Boisset... et de ... décédés. Après nous être assuré du décès nous avons rédigé le présent acte que les comparants ont signé avec nous après que lecture leur en a été faite. »



### III. LES PARENTS DE JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

#### Jean Antoine FABRE et Marie Thérèse DUGAS

**Jean Antoine FABRE** est né le 6 janvier 1780 à Robiac<sup>81</sup>, et décédé le 30 avril 1841<sup>82</sup> dans la même commune. Il est le quatrième enfant de Jean FABRE (20 août 1734, Robiac<sup>83</sup> – 17 août 1809, Robiac<sup>84</sup>) et de Suzanne POLGE (25 octobre 1749, Robiac<sup>85</sup> – 18 janvier 1822, Robiac<sup>86</sup>). Ses frères et sœurs sont :

- Antoine est né le 17 février 1777<sup>87</sup> à Robiac et décédé le 12 juin 1785 dans la même commune<sup>88</sup>.
- Jean Pierre est né 12 avril 1778 à Robiac<sup>89</sup>.
- Jean est né le 20 septembre 1779 à Robiac<sup>90</sup>.
- Marie-Thérèse est née le 16 décembre 1781 à Robiac<sup>91</sup> et décédée le 11 novembre 1821 à Portes<sup>92</sup>.
- Suzanne est née le 13 octobre 1784 à Robiac<sup>93</sup> et décédée le 1er juin 1785 dans la même commune<sup>94</sup>.
- Antoine est né le 16 août 1786 à Robiac<sup>95</sup> et décédé le 27 juillet 1788 dans la même commune<sup>96</sup>.
- Marie est née en 1787 et décédée le 29 août 1827 à Aujac<sup>97</sup>.
- Antoine est né le 13 juillet 1789 à Robiac<sup>98</sup> et décédé le 9 janvier 1846 à dans la même commune<sup>99</sup>.

---

<sup>81</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1780

<sup>82</sup> AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4463 – Année 1841

<sup>83</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1734

<sup>84</sup> AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4456– Année 1809

<sup>85</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 –1749

<sup>86</sup> AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4459 – Année 1822

<sup>87</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1777

<sup>88</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E214 3 – Année 1785

<sup>89</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1778

<sup>90</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2 – Année 1779

<sup>91</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1781

<sup>92</sup> AD 30 – Etat civil de Portes – 5 E 4315 – Année 1821

<sup>93</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1784

<sup>94</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1785

<sup>95</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1786

<sup>96</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1788

<sup>97</sup> AD 30 – Etat civil d’Aujac – 5 E 1705 – Année 1827

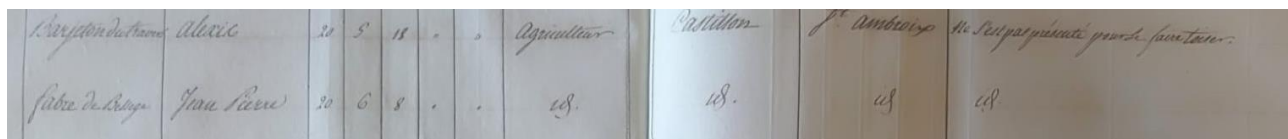
<sup>98</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 3 – Année 1789

<sup>99</sup> AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1846





Le registre de la conscription militaire pour l'an VII<sup>100</sup> contient le nom de Jean-Pierre FABRE, frère de Jean Antoine :



« Fabre de Bessèges – Jean Pierre – 20 [ans] – 6 [mois] – agriculteur – Castillon [commune] – St Ambroix [canton] – Ne s'est pas présenté pour se faire toiser »

J'ignore si Jean Pierre FABRE a honoré sa convocation ou bien s'il a eu recours à un remplacement.

**Marie Thérèse DUGAS** est née le 8 décembre 1777<sup>101</sup> à Robiac et décédée le 17 novembre 1849 dans la même commune<sup>102</sup>. Elle est la fille de Jean DUGAS et de Thérèse BESON.

Jean Antoine FABRE étant qualifié de « propriétaire » dans les différents actes le concernant, je mène la même démarche que précédemment pour son fils Jean.

Le cadastre de Robiac ne contient aucune possession d'un Jean Antoine FABRE ; les seules mentions concernent Jean FABRE, son fils, et sont antérieures à 1841.

Je consulte dans un premier temps les archives des hypothèques en espérant y trouver les traces d'achats ou de cessions de biens. La table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires de la conservation d'Alès, Volume 49<sup>103</sup>, me livre quelques informations :

NOMS		PRÉNOMS	DATE	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSIONS	CONTRIBUTION	ÉPILOGUE	
FAMILES EN TIERS de l'ancien ou ceux de reprises		de l'AN à l'AN COMMUNES DÉSIGNÉES PAR NUMÉROS SÉRIÉS ET DÉTAILLÉS	de la naissance de la mort de l'époux ou de la femme ou de la femme ou de la femme	de l'AN à l'AN COMMUNES DÉSIGNÉES PAR NUMÉROS SÉRIÉS ET DÉTAILLÉS		de l'AN à l'AN COMMUNES DÉSIGNÉES PAR NUMÉROS SÉRIÉS ET DÉTAILLÉS	numéro de ordre	numéro de livre
Père et fils - Jean		Jean				mas de la matte près de Robiac de Peyremale	91	77e

« Table du Répertoire Fabre,

[...] père et fils – Jean – cultivateur – mas de la matte près de Bordezac de Peyremale – 91 – 770. »

<sup>100</sup> AD 30 - 1 R 17 – 1798-1799

<sup>101</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1777

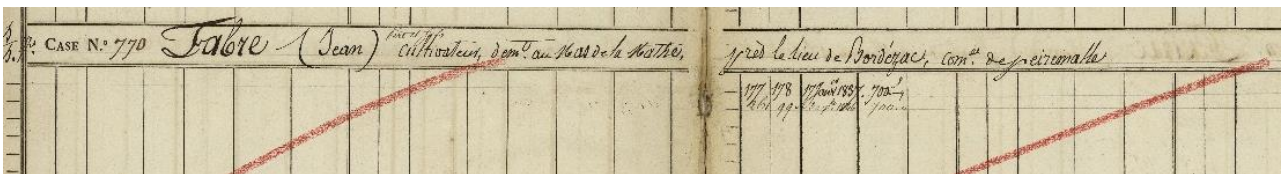
<sup>102</sup> AD 30 – Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1849

<sup>103</sup> AD 30 – 40 Q 4 49

Un Jean FABRE est mentionné dans les tables alphabétiques, qui renvoient donc au vol. 91 case 770 du registre général.

Son nom apparaît avec la précision « père et fils ». Leur domicile est « la Mathe de Bessèges, près Bordezac de Peyremale », c'est-à-dire le mas de la Matte (ou la Mathe), cité comme lieu de résidence dans l'acte de décès de Pierre FABRE<sup>104</sup>, grand-père de Jean Antoine. Je tente alors de localiser le mas de la Mathe (ou la Matte), qui ne m'est apparu sur aucun plan du cadastre de Robiac et de Bessèges. Je localise le lieu-dit au col de la Matte près de la commune actuelle de Bordezac, alors hameau rattaché à la commune de Peyremale<sup>105</sup>.

La case 770 du volume 91 du registre général des hypothèque du bureau d'Alès mentionne deux inscriptions : N° 178 du 177<sup>e</sup> volume et n° 261 du 99<sup>e</sup> volume.



L'inscription 178 du 177<sup>e</sup> volume<sup>106</sup> est un droit d'hypothèque au profit d'Antoine Castanier contre Jean FABRE :

178. Du Dix sept Janvier 1837  
 Droit d'hypothèque au profit de Jean  
 Antoine Castanier, cultivateur, habitant  
 à Bordezac, commune de Peyremale, qui est  
 domicilié à Bordezac, près de M<sup>r</sup> Roboul,  
 notaire. Contre Jean Fabre,  
 autre cultivateur, habitant au mas de la Mathe  
 près led. lieu de Bordezac, même commune  
 d'ud. Peyremale. Résultant d'un acte reçu  
 M<sup>r</sup> Roboul, notaire, le vingt six décembre  
 mil huit cent trente six. Pour servir  
 1<sup>o</sup> de la somme principale de sept cents  
 francs, capital porté audit acte exigible.

INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES.

Dans un an à compter de l'acte, au plus tard	RADIAT
Legal. y	700 fr.
2 <sup>o</sup> De celle de septans francs pour	
pour annuités à échoir sur capital	
pour mêmes seulement y - mêmes.	
Ce radon n'est que la preuve pour l'inscription et ne peut servir à avoir et rompre l'hypothèque sur tous les immeubles de Jean Fabre, sités, situés sur lad. commune de Peyremale, aux quarant. de la mathe, Rochoubert et de M <sup>r</sup> Roboul, consistant en maison et terre environnée, vigne, jardin, et arbrisseaux, Bois pin et chêne, affectés et hypothéqués audit acte.	

<sup>104</sup> AD 30 – Registre paroissiaux de Notre-Dame de Peyremale – 5 E 192 4 – Année 1782

<sup>105</sup> Bordezac ne sera érigée en commune particulière qu'en 1841.

<sup>106</sup> AD 30 - 40 Q 1 177

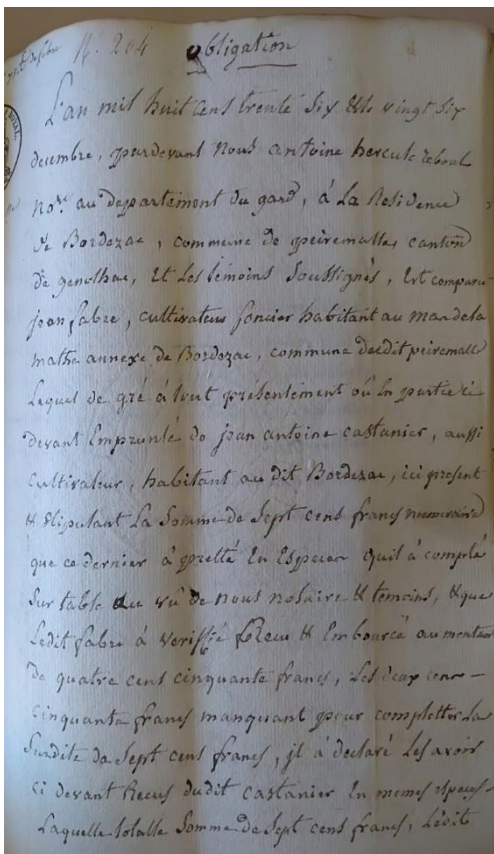
« N°178 du dix-sept janvier 1837

Droit d'hypothèque au profit de Jean Antoine Castanier, cultivateur, habitant à Bordezac, commune de Peyremale, qui élit domicile audit Bordezac, étude de Me Reboul, notaire – Contre Jean Fabre, aussi cultivateur, habitant au mas de la mathe près led[it] Bordezac, même commune dud[it] lieu de Bordezac, même commune dud[it] Peyremale. Résultant d'un acte reçu Me Reboul, notaire, le vingt-six décembre mil huit cent trente-six. Pour sureté 1° de la somme principale de sept cents francs, capital porté audit acte, exigible dans un an du jour de l'acte avec l'intérêt légal cu... 700 frs.

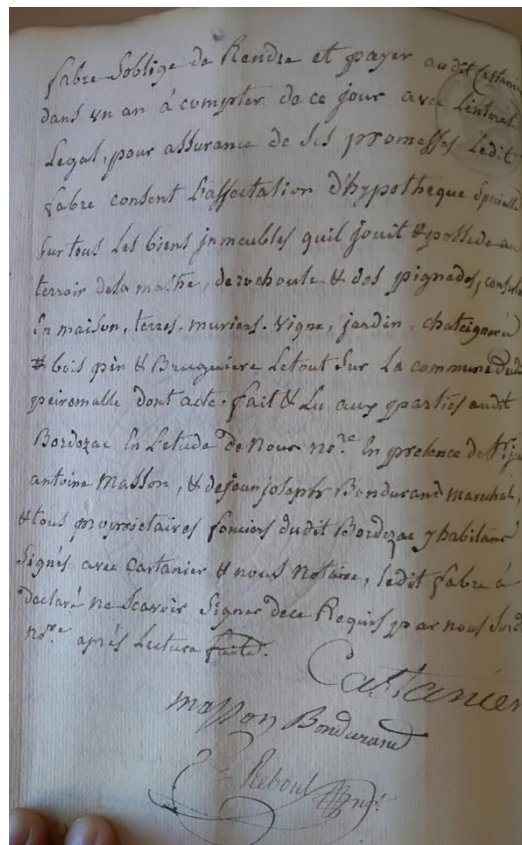
2° De celle de septante francs pour deux annuités à écheoir dud[it] capital pour mémoire seulement, cy\_ mémoire.

A raison de tout quoi la présente inscription est requise pour avoir et conserver hypothèque sur tous les immeubles dudit Jean Fabre, débiteur, situés sur ladite commune de Peyremale, aux quartiers de la Mathe, Rochoule et de Pignède, consistant en maison et terres, muriers, vigne, jardin, chataigneraies, bois, pins et bruyères, affectés et hypothéqués audit acte. »

Ce droit fait écho à une obligation consignée par le notaire Antoine Hercule Reboul à Bordezac<sup>107</sup> qui, à l'instar des autres documents, ne formule aucune distinction entre Jean FABRE et son fils:



obligation  
L'an mil huit cent trente six le vingt six  
decembre, pourdevant nous Antoine hercule reboul  
not. au département du Gard, à La Redivene  
de Bordezac, commune de peyremale canton  
de genolhan, et Les témoins Soublignés, les compar-  
joan Fabre, cultivateur senior habitant au mas de la  
mathe annee de Bordezac, commune deudit peyremale  
Lequel de gre à gre presentement ou en justice  
Devant l'imprunte de Jean Antoine Castanier, aussi  
cultivateur, habitant au dit Bordezac, lui present  
et obligant la somme de sept cent francs monnaie  
que ce dernier à greté en l'esperance quil a complé  
sur table au vu de nous notaire et témoins, que  
ledit Fabre a verifié l'écrit et l'embourse au montant  
de quatre cent cinquante francs, Les deux cent  
cinquante francs manquant pour compléter la  
soudite de sept cent francs, il a déclaré les avoir  
si devant nous dudit Castanier en mesme esprit  
laquelle totale somme de sept cent francs, ledit



Jean Fabre de rendre et payer au dit présent  
dans un an à compter de ce jour avec l'intérêt  
Lequel pour assurance de led. Reboul ledit  
Fabre consent l'affectation d'hypothèque spéciale  
sur tous les biens immeubles quil jouit et possede au  
terroir de la mathe, de rochoule et de Pignède, consistant  
en maison, terres, muriers, vigne, jardin, chataigniers  
et bois pins et bruyères et tout sur la commune deudit  
peyremale dont acte fait et lu aux parties audit  
Bordezac en l'étude de nous not. en présence de  
Antoine Maffon, et de Jean Joseph Bonduand Marchal,  
et tous les voisins et voisins dudit Bordezac y habitant  
signés avec Castanier et nous notaire, ledit Fabre a  
déclaré ne savoir signer de ce Requis par nous not.  
nosre après lecture faite.  
Castanier  
Maffon Bonduand  
Antoine Reboul

<sup>107</sup> AD 30 - 2 E 20 78



*« L’an mil huit cens trente six & le vingt-six décembre, par devant nous antoine hercule Reboul, no[tai]re au département du gard, à la résidence de Bordezac, commune de Peiremale, canton de Génolhac, et les témoins soussignés, est comparu jean fabre, cultivateur foncier habitant au mas de la mathe annexe de Bordezac, commune dudit peiremale. Lequel de gré à tout présentement ou la partie ci-devant emprunté de jean antoine castanier, aussi cultivateur, habitant audit Bordezac, ici présent et stipulant la somme de sept cens francs numéraires qu ce dernier a pretté en expèces qu’il a compté sur table au vu de nous notaire & témoins, & que ledit fabre a veriffié reçu et embourcé au montant de quatre cens cinquante francs, les deux cens cinquante francs manquants pour compléter la susdite de sept cens francs, il a déclaré les avoir ci devant reçus dudit castanier en mêmes espèces. Laquelle totale somme de sept cen francs, ledit fabre s’oblige de rendre et payer audit castanier dans un an à compter de ce jour avec l’intérêt légal, pour assurance de ses promesses ledit fabre consent l’affectation d’hypothèque speciale sur tous les biens immeubles qu’il jouit et possède au terrain de la mathe, de rochoule et des des pignèdes, consistant en maison, terres, mûriers, vigne, jardin, chateigneraies et bois pin et bruyère, letout sur la commune dudit peiremalle dont acte fait & lu aux parties audit Bordezac en l’étude de nous n[otai]re en résence de s[ieu]r jean antoine masson, et de jean joseph Bondurant, maréchal et tos propriétaires fonciers dudit Bordezac y habitant. Signés avec Castanier et nous notaire, ledit fabre a déclaré de sçavoir signer de ce requis par nous susdits no[tai]re après lecture faite. »*

Ce droit d’hypothèque n’est selon toute vraisemblance par acquitté : il fera l’objet d’un renouvellement contre la succession de Jean Antoine Fabre, à la mort de celui-ci, daté du 30 décembre 1846, soit plus de 5 ans et demi après le décès de Jean Antoine FABRE, le 30 avril 1841. Ce renouvellement correspond à l’inscription 261 du 99<sup>e</sup> volume<sup>108</sup>.

Ce dernier élément instille le doute sur l’identité du débiteur. Les documents trouvés jusqu’alors ne concerneraient pas la bonne personne, à moins que le créancier se soit manifesté plus de 5 ans et demi après le décès de son débiteur, ce qui semble peu probable. Ce Jean FABRE est probablement un oncle de Jean Antoine FABRE.

Il aurait été intéressant à ce stade d’exhumer la succession de Jean Antoine FABRE dans le registre des successions et absences. Les archives cadastrales de la commune de Peyremale auraient également pu m’apporter quelques informations.

---

<sup>108</sup> AD 30 - 40 Q 1 177



Je tire de cette séquence une grande frustration : me trouvant dans l'impossibilité d'approfondir mes recherches par manque de temps, j'en suis réduit à interpréter les quelques informations trouvées par des suppositions.

### **Pierre BOISSET et Marie Thérèse BOISSIN**

Pierre Boisset est né le 23 octobre 1777 à Courry<sup>109</sup>. Il est le fils d'autre Pierre BOISSET (21 avril 1753, Courry<sup>110</sup> – 29 décembre 1811, Castillon<sup>111</sup>) et de Marie-Thérèse DELEUZE (23 juillet 1755, Courry<sup>112</sup> - 5 mai 1823 à Castillon<sup>113</sup>), mariés le 30 janvier 1777 à Courry<sup>114</sup>.

Le registre de la conscription militaire pour l'an VII<sup>115</sup> contient le nom de Pierre BOISSET :



« Boisset du four - Pierre - 20 [ans] - 11 [mois] - 1 [mètre] - 733 [millimètres] - agriculteur - Castillon [commune] - St Ambroix [canton] »

J'ignore si Pierre BOISSET a honoré sa convocation ou bien s'il a eu recours à un remplacement.

**Marie DELEUZE** est fille d'Antoine DELEUZE (né à Courry) et Marie-Thérèse MARTIN (née à Courry), mariés le 29 septembre 1715 à Courry<sup>116</sup>.

<sup>109</sup> AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1777

<sup>110</sup> AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1753

<sup>111</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2362 – Année 1811

<sup>112</sup> AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1755

<sup>113</sup> AD 30 – Etat civil de Castillon – 5 E 2369 – Année 1823

<sup>114</sup> AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1777

<sup>115</sup> AD 30 - 1 R 17 – 1798-1799

<sup>116</sup> AD 30 – Registre paroissiaux, catholiques, Notre-Dame et Saint-Martin de Courry – 5 E 92 1 – Année 1715

#### IV. LES GRANDS-PARENTS DE JEAN FABRE

Jean FABRE et Suzanne POLGE se sont mariés le 7 mai 1776 à Robiac<sup>117</sup>.

**Jean FABRE** est né le 20 août 1734, Robiac<sup>118</sup> et décédé le 17 août 1809, Robiac<sup>119</sup>.

Il est le premier enfant de Pierre FABRE (1705 –1782) et d'Antoinette CASTANIER (1708).

Ses frères et sœurs sont :

- Antoinette, née le 7 décembre 1737 à Robiac<sup>120</sup>, décédée le 1<sup>er</sup> mars 1825 dans la même commune<sup>121</sup>.
- Simon, née vers 1740<sup>122</sup>, décédé le 6 décembre 1810 à Portes<sup>123</sup>.
- Jean Pierre, né le 26 septembre 1742 à Robiac<sup>124</sup>, décédé le 24 décembre 1782 à Portes<sup>125</sup>.
- Jean-Baptiste, né le 2 juin 1749 à Peyremale<sup>126</sup>, décédé le 19 octobre 1778 à Robiac<sup>127</sup>
- Jean Pierre, né le 29 novembre 1752 à Robiac<sup>128</sup>.
- Joseph, décédé le 10 novembre 1819 à Aujac<sup>129</sup>.

**Suzanne POLGE** est née le 25 octobre 1749 à Robiac et décédée le 18 janvier 1822 dans la même commune. Elle est la fille de Jacques Polge (27 octobre 1707 à Robiac - décédé le 11 mai 1765 à Robiac) et de Marie Castanier.

---

<sup>117</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1776

<sup>118</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1734

<sup>119</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4456– Année 1809

<sup>120</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1737

<sup>121</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4462 – Année 1825

<sup>122</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Portes – 5 E 4312– Année 1810

<sup>123</sup> Ibid.

<sup>124</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1742

<sup>125</sup> AD 30 - Registre paroissiaux de la paroisse Notre-Dame et Portes – 5 E 201 2 – Année 1782

<sup>126</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Notre-Dame de Peyremale – Collection communale – GG/ 5 Mi 21 6– Année 1749

<sup>127</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – 5 E 214 2– Année 1778

<sup>128</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac – E dépôt 187 16/5 Mi 21 11 – Année 1752

<sup>129</sup> AD 30 – Registres Etat civil d'Aujac – 5 E 1701 – Année 1819

440  
**FABRE**  
**Jean**  
 N 20 août 1734  
 Robiac  
 M 7 mai 1776  
 Robiac  
 D 17 août 1809  
 Robiac

(Mariage)  
 M 7 mai 1776  
 Robiac

441  
**POLGE**  
**Suzanne**  
 N 25 oct 1749  
 Robiac  
 M 7 mai 1776  
 Robiac  
 D 18 jan 1822  
 Robiac

**FABRE**  
**Antoinette**  
 N 7 déc 1737  
 Robiac  
 D 1er mars 1825  
 Robiac

**FABRE**  
**Simon**  
 N ~ 1740  
 Peyrennèle  
 D 6 déc 1810  
 Peyrennèle

**FABRE**  
**Jean**  
 N 26 sep 1742  
 Robiac  
 D 24 déc 1782  
 Portes

**FABRE**  
**Jean-Baptiste**  
 N 2 juin 1749  
 Bordenac  
 D 19 oct 1778  
 Robiac

**FABRE**  
**Joseph**  
 N 2 juil 1819  
 Aujac

800  
**FABRE**  
**Pierre**  
 Journalier / ménageur au mas de la Mote (Peyrennèle)  
 N 1705  
 Bordenac ?  
 M 1734  
 Robiac  
 D 13 avr 1782  
 Peyrennèle

881  
**CASTANIER**  
**Antoinette**  
 N 18 mars 1708  
 Robiac  
 M 1734  
 Robiac  
 D > 1776

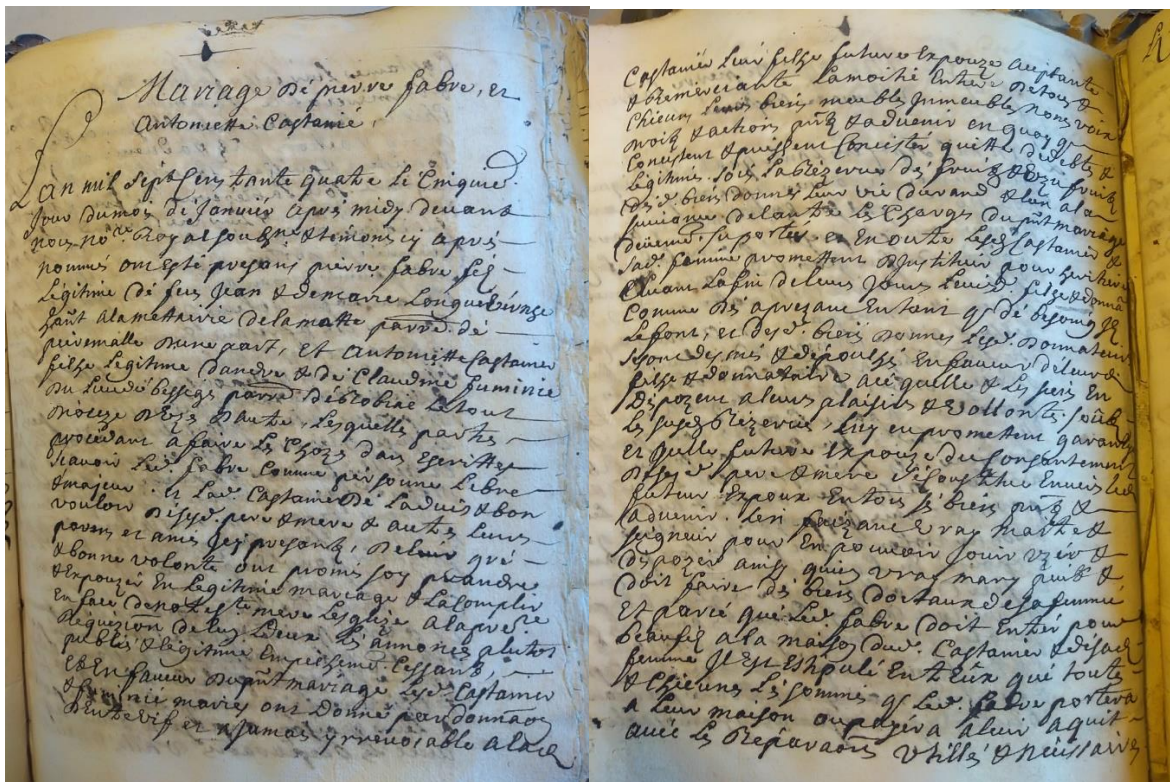
(Mariage)  
 M 1734  
 Robiac

## V. LES ARRIERES-GRANDS-PARENTS DE JEAN FABRE

### Pierre FABRE et Antoinette CASTANIER

Pierre FABRE (né vers 1705<sup>130</sup> – 13 avril 1782, à d'Aujac<sup>131</sup>) est le fils de Jean FABRE et de Marie LONGUE. Antoinette CASTANIER (née le 18 mars 1708 à Robiac<sup>132</sup>) est la fille d'André CASTANIER et de Claudine FUMINIER.

Ils s'unissent au début de l'année 1734 à Robiac. J'ai n'ai pas retrouvé l'acte de mariage en question, les archives étant détériorées. J'ai en revanche pu mettre la main sur le contrat de mariage signé entre les deux futurs époux le 5 janvier 1734 auprès du notaire Antoine Chamboredon, tenant office au Chambon<sup>133</sup>, près de Peyremale.



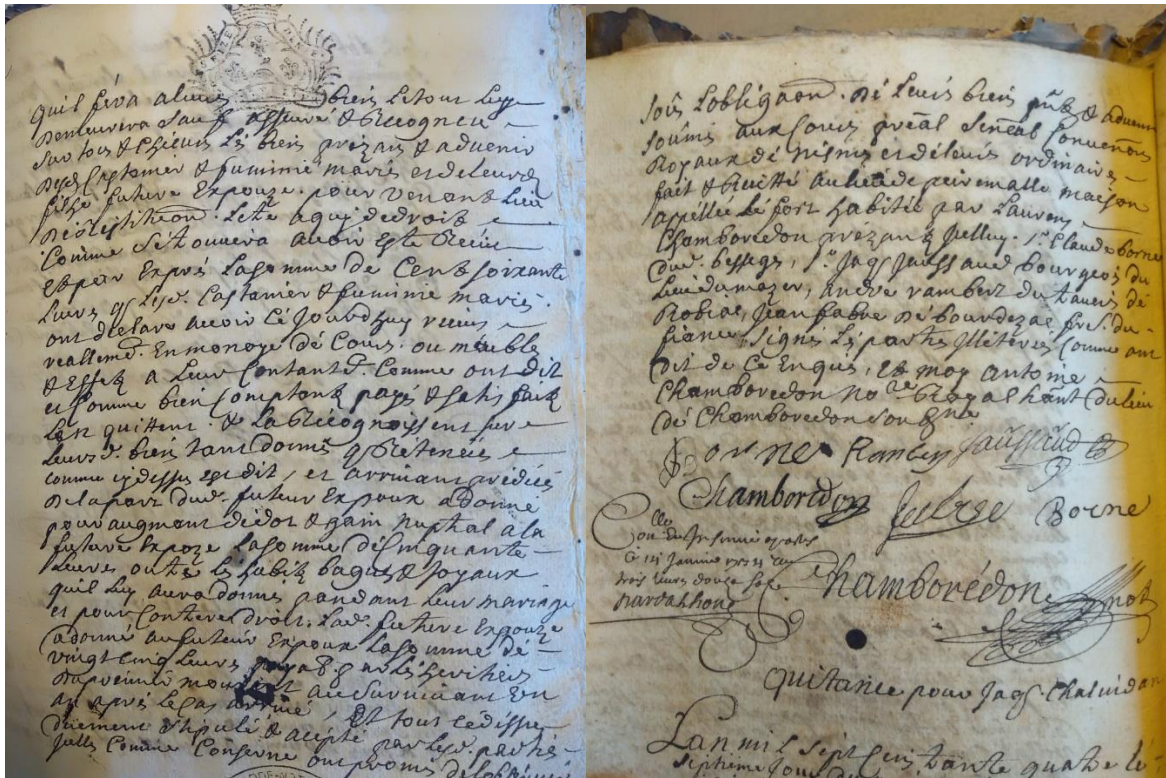
<sup>130</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Martin d'Aujac, collection communale – GG/ 5 Mi 38 455 – Année 1782

<sup>131</sup> Ibid.

<sup>132</sup> AD 30 – Registres paroissiaux, catholiques, paroisse Saint-Andéol de Robiac –E dépôt 187 15 / 5 Mi 38 573 – Année 1708

<sup>133</sup> Registre du notaire Antoine Chamboredon - Le Chambon - 2 E 23 art. 252





« L'an mil sept cens trante quatre, le cinquie[me] jour du mois de janvier après midi devant nous no[tai]re royal soussigné & témoins ci après nommés ont esté présans pierre fabre, fil légitime de feu Jean et de marie Longue... h[abit]ant à la métairie de la matre parr[oiss]e de peiremalle d'une part, et antoinette castanier fille légitime d'andré et de claudine fuminié du lieu de bessèges parr[oiss]e de Robiac le tout diocèze d'Ales d'autre, lesquelles parties procédant à faire les choses [...] scavoit led[it] fabre comme personne libre et majeur et lad[ite] castanier de l'avis & bon vouloir de sesd[its] père et mère & autres leurs parens et amis ici présans, de leur gré & bonne volonté ont promis soy prendre et espouzer en légitime mariage & l'acomplir en face de notre S[ain]te mère lesglise à laquelle réquisition de luy deux les annonces plutôt publiés & légitimie empêchement cesant, et en faveur duquel mariage lesd[dits] castanier et fuminié mariés ont donné par donna[tions] d'entre vif et jamais irrévocable à lad[ite] castanier leur fille future expouze acceptante et remerciante la moitié entres de tous et chacun leurs biens et meubles, immeubles [...] avoires & actions pre[sent]ts & advenir en quoy que consistent et puissent consister quitte de debtes et légitimes sous la réserve des fruits et usufruits desd[its] bien donnés leur vie durand et l'un à la [...] de l'autre les charges du pr[esent]t mariage [...] suportées et en outre lesd[its] castanier & lad[ite] feminié promettent [...] pour héritière avant la fin de leurs jours leurd[ite] fille et donna[tion] comme dès a prezant [...] et desd[its] biens donnés lesd[its] donateurs seront démis et déposés en faveur de leurd[ite] fille et donnataire [...] en disposent à leurs plaisirs et vollonté sous les susd[it]es réserves, luy en promettent garantye et qu'elle future expouze du consentement de sesd[its] père et mère se constitue [...] led[it] futur expoux en tous ses biens pre[sent]ts et advenir, sen faizant [...] maitre et



*seigneur pour en pouvoir jouir, user et disposer ainsy qu'un vray mary [...] doit faire des biens dotaux de la femme et parce que led[it] fabre doit entrer pour beaufils à la maison dud[it] castanier et de lad[ite] feminier. Il est stipulé entre eux que toutes et chacune des sommes que ledi[it] fabre portera à leur maison ou payera à leur acquit avec les réparat[ti]ons utiles et nécessaires qu'il fera à leurs biens le tout luy demeurera sauf [...] et recongneu sur tous et chacun des biens présants et advenir desd[its] castanier et fuminier mariés et de leurs fille future expouse pour tenant lieu de [...] sera acquis de droit comme se trouvera avoir esté bénite et par exprès la somme de cent soixante livres que lesd[it] castanier et fuminier mariés ont déclaré avoir ce jourd'huy remis [...] en monoye de cours ou meubles et effets à leur consantem[ent] comme ont dit et comme bien comptants payés et satisfaits sen quittent et la reconnoissent sur leurs[dits] biens sont donnés et retenus comme cy-dessus est dit et [...] de la part du[dit] futur expoux a donné pour augment de dot et gain nuptial à la future expouse la somme de cinquante livres outre les habits, bagues et joyaux qu'il lui aura donné pendant leur mariage et [...] a donné au futur expoux la somme de vingt cinq livres [...] ]Fait au lieu de peiremalle maison appelée le fort habitée par Laurens Chamboredon prézans S[ieu]r<sup>r</sup> Claude borne dud[it] besèges. S[ieu]r<sup>r</sup> Jacques Joussaud bourgeois du lieu du mazet, andré rambert du travers de Robiac, jean fabre de bourdezac frère du fiancé signés les parties illétrées comme ont dit de ce requis, et moy atoine Chamboredon no[ta]ire royal h[abit]ant du lieu de Chamboredon, soussigné. »*

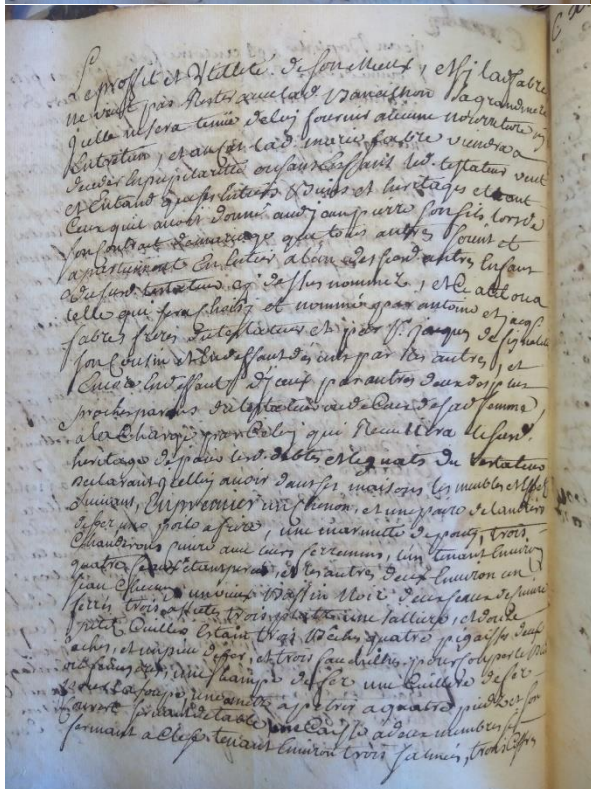
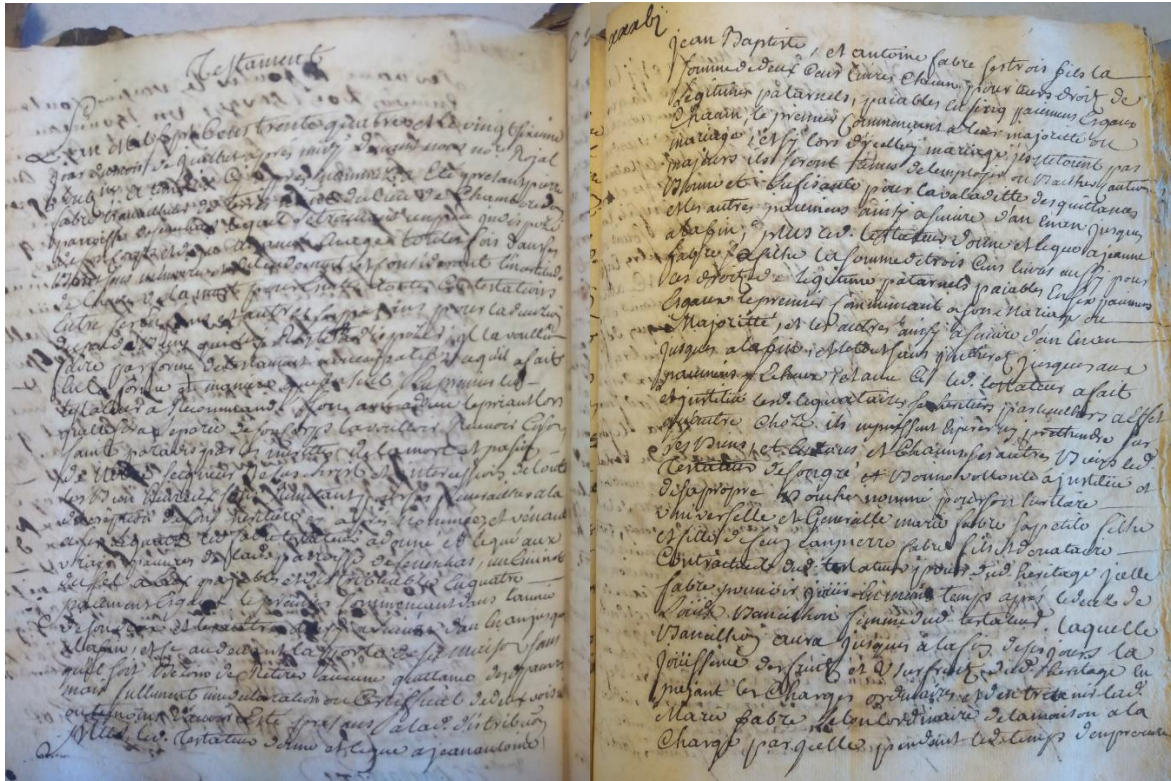
Ce contrat de mariage est un document ordinaire, impliquant un échange de dot entre les époux. Il est stipulé que « *led[it] fabre doit entrer pour beaufils à la maison dud[it] castanier et de lad[ite] feminier* ». Cette situation impliquant une stricte séparation des biens ainsi qu'il est précisé dans la phrase : « *toutes et chacune des sommes que ledi[it] fabre portera à leur maison ou payera à leur acquit avec les réparat[ti]ons utiles et nécessaires qu'il fera à leurs biens le tout luy demeurera sauf* ».

Les parents d'Antoinette Castanier consentent à une donation entre vifs au bénéfice de leur fille de la moitié de leurs « *biens et meubles, immeubles [...] avoires & actions pre[sent]ts & advenir [...] sous la réserve des fruits et usufruits ...* ». Le montant de la dot versée au futur époux est fixé à « *cent soixante livres que lesd[it] castanier et fuminier mariés ont déclaré avoir ce jourd'huy remis [...] en monoye de cours ou meubles et effets* ».

Est évoqué également le gain nuptial au profit de la future épouse, consistant en une « *somme de cinquante livres outre les habits, bagues et joyaux qu'il lui aura donné pendant leur mariage* ». Cette disposition, plus familièrement appelée « gain de survie », est propre aux pays de droit écrit ; elle fixe le montant du gain revenant au conjoint survivant en cas de décès de l'autre lors du règlement succession. Le gain nuptial au profit de Pierre FABRE est fixé à « *vingt-cinq livres* ».

On note enfin parmi les témoins de l'acte la présence d'un certain Jean FABRE, désigné comme le frère de de Pierre FABRE.

La même année, un testament est déposé au cabinet du même notaire, Antoine Chamboredon, au nom de Pierre Fabre, ce qui attire immédiatement mon attention<sup>134</sup>:



« Testament »

L'an mil sept cents trente quatre et le vingt sixième jour du mois de juillet après midi devant nous no[tai]re royal [...] ci après nommés a été presans Pierre Fabre, travailleur de terres [...] du lieu de Chamboredon Paroisse de Sénéchas, [...] Le testateur donne et lègue à Jean Antoine Jean Baptiste et Antoine Fabre, ses trois fils la somme de deux cens livres chacun pour tous droit de Légitime paternels, payables en cinq paiemens égaux. Chacun le premier commençant à leur majoritté ou Mariage [...] Plus led[it] testateur donne et lègue à Jeanne Fabre, sa fille la somme de trois livres aussi

<sup>134</sup> Registre notaire Chamboredon - Le Chambon - 2 E 23 art. 252

*pour ces droits et légitimes paternels [...] Ledit testateur de son gré et bonne volonté [...] et De sa propre bouche nommé pour son héritière universelle et generale Marie Fabre sa petite fille et fille de feu Jean Pierre Fabre, fils et donataire contractuel dud[it] testateur pour led[it] héritage, icelle Fabre pouvoir jouir en même temps après le décès de Louise Brancilhon, femme dud[it] testateur, laquelle Brancilhon aura jusques à la fin de ses jours la jouissance des fruits et usufruits dud[it] héritage en payant les charges ordinaires et d'entretenir lad[ite] Marie Fabre [...] Son contract de mariage que tous autres soient et Appartiennent en entier à l'un des [...] autres enfans du susd[it] testateur cy dessus nommés et ce à tel ou à telle qui sera choisi et nommé par Antoine et Jacques Fabre frères du testateur et par P[ierre] Jacques [...] son cousin [...] [Suit un inventaire des biens légués à sa descendance] [...] et au cas [où] lad[ite] Marie Fabre viendra à décéder en pupillarité ou sans enfans, led[it] testateur veut et entend que ses entiers biens et héritages et tout ceux qu'ils avoit donné aud[it] Jean Pierre son fils [...] »*

Il s'agit donc ici d'un autre Pierre FABRE « du lieu de Chamboredon Paroisse de Sénéchas », mari de Louise Brancilhon, femme du testateur, et déjà père de trois fils, Jean Antoine, Jean Baptiste et Anoine, et d'une fille, Jeanne. Le père du Pierre FABRE faisant l'objet de notre étude se prénommant Jean, il s'agit probablement d'un de ses oncles.

Ce document présente une singularité : le testateur déclare léguer à ses enfants des sommes d'argent (« deux cens livres chacun pour tous droit de Légitime paternels » à ses fils, « trois livres aussi pour ces droits et légitimes paternels » à sa fille) et fait de sa petite-fille, Marie, issue de son fils Jean Pierre, décédé au moment de l'acte, son « héritière universelle et generale ». Son épouse, quant à elle, « aura jusques à la fin de ses jours la jouissance des fruits et usufruits dud[it] héritage en payant les charges ordinaires et d'entretenir lad[ite] Marie Fabre ».

### **Note sur l'ascendance de Jean FABRE : Deux cas probables de consanguinité**

Au cours de mes recherches, j'ai identifié deux implexes probables dont l'origine se situerait au XVIIe siècle. Le premier découle de la présence dans l'ascendance de Jean Antoine FABRE (1780-1841) de Marie Castanier, sa grand-mère maternelle, et d'Antoinette Castanier, sa grand-mère paternelle.

Jean FABRE (1807-1881) est quant à lui le petit-fils de Jean DUGAS du côté maternel et possède dans son arbre d'ascendance Catherine DUGAS, mère de son arrière-arrière-grand-père, André Castanier.

Ces deux cas devront être éclairés par des recherches ultérieures.



## VI. LES DESCENDANTS DE JEAN FABRE ET VICTOIRE EUGENIE BOISSET

### Lignée de Joseph HOURS et Julie Appolonie FABRE

Aînée de la fratrie, Julie Appolonie FABRE, née le 8 novembre 1843 à Robiac<sup>135</sup> et décédée le 23 octobre 1884 à Bessèges<sup>136</sup>, épouse Joseph HOURS (16 mai 1831<sup>137</sup> à Malbosc, Ardèche -26 novembre 1902 à Bessèges<sup>138</sup>) le 18 novembre 1861 à Bessèges<sup>139</sup>.

Ils ont 5 enfants :

- Edouard, né le 21 octobre 1862 à Bessèges<sup>140</sup>, décédé le 23 septembre 1885 dans la même commune<sup>141</sup>.
- Ernest, né le 13 juin 1865 à Bessèges<sup>142</sup>.
- Elise Appolonie, née le 2 janvier 1876 à Bessèges<sup>143</sup>, décédée le 8 octobre 1877 dans la même commune<sup>144</sup>.
- Victorine, née le 13 octobre 1878 à Bessèges.<sup>145</sup>
- Marthe, née le 10 juillet 1882 à Bessèges<sup>146</sup>.

Il m'a été compliqué de retrouver les dates de décès des individus de cette fratrie à Bessèges. Le déclin du bassin industriel et le départ progressif de ses travailleurs vers les sites industriels d'Alès ou du département de la Lozère est probablement à l'origine de cet éparpillement.

---

<sup>135</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4466 – Année 1843

<sup>136</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6437 – Année 1884

<sup>137</sup> AD 07 – Etat civil de Malbosc (Ardèche) - NC-15814 – Année 1830

<sup>138</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 7116 – Année 1902

<sup>139</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1984 – Année 1861

<sup>140</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1983– Année 1862

<sup>141</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6437– Année 1885

<sup>142</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1986– Année 1865

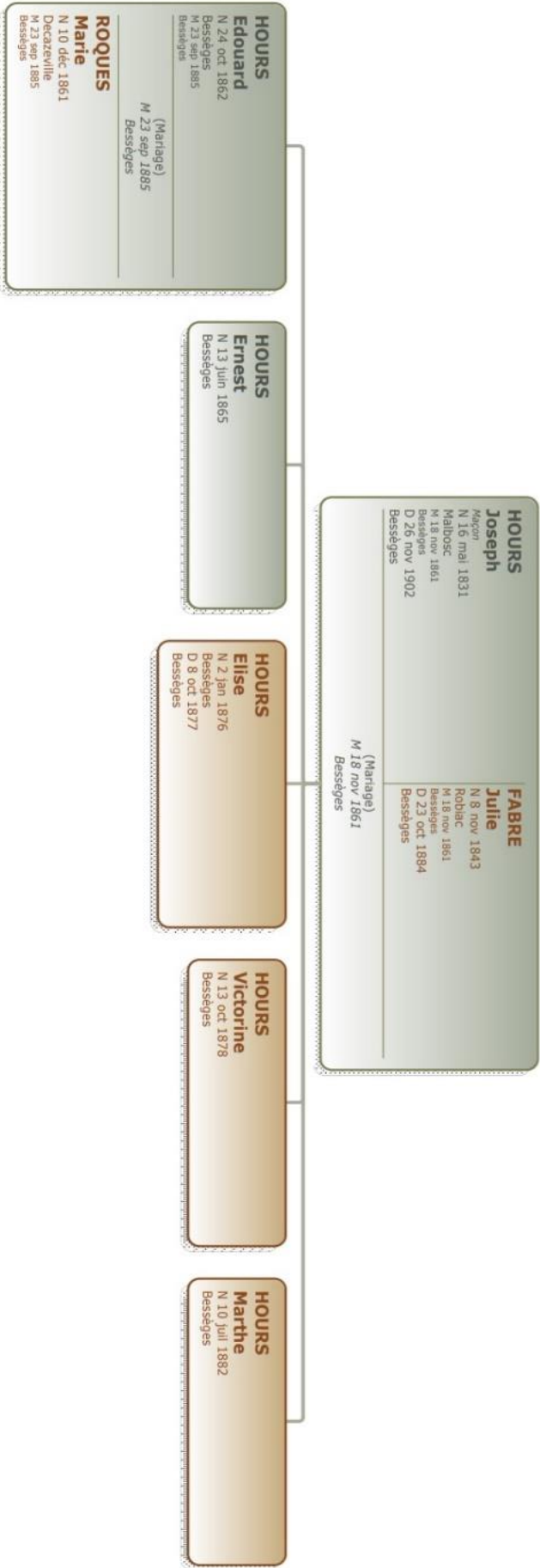
<sup>143</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992– Année 1876

<sup>144</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992– Année 1877

<sup>145</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993– Année 1878

<sup>146</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1882





## Lignée de Ferdinand Julien BOISSEL et Virginie Mélanie FABRE

Virginie Mélanie FABRE, née le 19 juillet 1847 à Robiac<sup>147</sup>, décédée le 14 novembre 1882 à Bessèges<sup>148</sup>, épouse Ferdinand Julien BOISSEL (24 janvier 1832 à Robiac<sup>149</sup> – 26 février 1893 à Bessèges<sup>150</sup>) le 2 février 1870 à Bessèges<sup>151</sup>. De leur union naissent :

- Hortense Virginie, née le 6 janvier 1872 à Bessèges<sup>152</sup>, décédée le 12 septembre 1873 à dans la même commune<sup>153</sup>.
- Ferdinand Louis, né le 12 juillet 1873 à Bessèges<sup>154</sup>, décédé le 22 mai 1913 dans la même commune<sup>155</sup>.
- Eugénie Julie, née le 8 juin 1875 à Bessèges<sup>156</sup>, décédée le 12 août 1876 dans la même commune<sup>157</sup>.
- Firmin Jules, né le 8 octobre 1876 à Bessèges<sup>158</sup>, décédé le 22 avril 1878 dans la même commune<sup>159</sup>.
- Jules, né le 10 octobre 1879 à Bessèges<sup>160</sup>, décédé le 11 septembre 1880 dans la même commune<sup>161</sup>.
- Marie Virginie, née le 21 janvier 1881 à Bessèges<sup>162</sup>.
- Albert, né le 6 octobre 1882 à Bessèges<sup>163</sup>, décédé le 20 novembre 1883 dans la même commune<sup>164</sup>.

---

<sup>147</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1847

<sup>148</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1882

<sup>149</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4460 – Année 1832

<sup>150</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 7116 – Année 1893

<sup>151</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1988 – Année 1870

<sup>152</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1987 – Année 1872

<sup>153</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1873

<sup>154</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1873

<sup>155</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 7380 – Année 1913

<sup>156</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1875

<sup>157</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1876

<sup>158</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1876

<sup>159</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1878

<sup>160</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1879

<sup>161</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1880

<sup>162</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1881

<sup>163</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1882

<sup>164</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6433 – Année 1883

**BOISSELS**  
**Hortense**  
N 6 jan 1872  
Besèges  
D 12 sep 1873  
Besèges

**BOISSELS**  
**Ferdinand**  
N 12 juil 1873  
Besèges  
D 22 mai 1913  
Besèges

**BOISSELS**  
**Eugénie**  
N 8 juin 1875  
Besèges  
D 12 août 1876  
Besèges

**BOISSELS**  
**Firmin**  
N 8 oct 1876  
Besèges  
D 22 avr 1878  
Besèges

**BOISSELS**  
**Jules**  
N 10 oct 1879  
Besèges  
D 11 sep 1880  
Besèges

**BOISSELS**  
**Marie**  
N 21 jan 1881  
Besèges

**BOISSELS**  
**Albert**  
N 6 oct 1882  
Besèges  
D 20 nov 1883  
Besèges

<b>BOISSELS</b> <b>Ferdinand</b> N 24 jan 1832 Robiac-Rochessakoule M 2 sep 1870 Besèges D 26 fév 1893 Besèges	<b>FABRE</b> <b>Virginie</b> N 19 juil 1847 Robiac M 2 sep 1870 Besèges D 14 nov 1882 Besèges
(Mariage) M 2 sep 1870 Besèges	

## Lignée de Joseph CESAR et Clémentine Valérie FABRE

Clémentine Valérie FABRE, née le à Robiac le 19 septembre 1851<sup>165</sup>, décédée le 29 juillet 1884 à Ain-Temouchent (Algérie)<sup>166</sup>, épouse Joseph CESAR (8 novembre 1842 à Grospierres (Ardèche)<sup>167</sup> – 30 avril 1897 à Lourmel (Algérie )<sup>168</sup>), le 8 mai 1869 à Bessèges<sup>169</sup>.

De leur union naissent :

- Joseph, né le 7 janvier 1870 à Bessèges<sup>170</sup>, décédé le 19 janvier suivant dans la même commune<sup>171</sup>.
- Valérie Pauline, né le 17 juillet 1871 à Bessèges<sup>172</sup>, épouse de Jean Antoine LAURENT<sup>173</sup>.
- Pauline Virginie, né le 16 juillet 1873 à Bessèges<sup>174</sup>, décédée le 17 septembre 1876 dans la même commune<sup>175</sup>.
- Ferdinand Joseph, né le 23 décembre 1875 à Bessèges<sup>176</sup>, décédé le 11 octobre 1877 à Bessèges<sup>177</sup>.
- Pauline Virginie, née le 19 septembre 1877 à Bessèges<sup>178</sup>, décédée le 1<sup>er</sup> novembre suivant dans la même commune<sup>179</sup>.
- Victorin, né le 5 juillet 1882 à Bessèges<sup>180</sup>, parti pour l'Algérie avec ses parents, revenu en France à Saint-Fons (Rhône) en 1912 (voir registre matricule militaire ci-après), époux de Ana Maria CARRA.
- Joséphine Marie, née le 6 juin 1884 à Ain-Temouchent (Algérie)<sup>181</sup>, décédée le 18 juin suivant dans la même commune <sup>182</sup>.

---

<sup>165</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4465 – Année 1851

<sup>166</sup> Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil d'Aïn-Témouchent (Algérie) – 1884

<sup>167</sup> AD 07 – Registres Etat civil de Grospierres (Ardèche) – NC-17046 – Année 1842

<sup>168</sup> Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil de Lourmel (Algérie) – 1897

<sup>169</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1988 – Année 1869

<sup>170</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1987 – Année 1870

<sup>171</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1990 – Année 1870

<sup>172</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1987 – Année 1871

<sup>173</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6436 – Année 1892

<sup>174</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1873

<sup>175</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1876

<sup>176</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1875

<sup>177</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1877

<sup>178</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1992 – Année 1877

<sup>179</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1991 – Année 1877

<sup>180</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1882

<sup>181</sup> Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil d'Aïn-Témouchent (Algérie) – Année 1884

<sup>182</sup> Archives nationales d'Outremer (ANOM) – Etat civil d'Aïn-Témouchent (Algérie) – Année 1884





En 1881, peu avant leur départ pour l'Algérie, Joseph CESAR et Clémentine Valérie FABRE vivent à la Cantonnade avec leur fille unique Valérie (Valérie Pauline), âgée de 10 ans. Ils sont voisins de Jean Victor VIGNE et Pauline Victoire FABRE, qui n'ont alors qu'un seul enfant, Albert, âgé d'un an, comme en témoigne le recensement de Bessèges de l'année 1881<sup>183</sup>.

	8	Lafont	pierre	9 m		fil	
779	9	Boissel	victor	70	propriétaire	chef	
1881	10	César	Joseph	29	mineur	chef	
776	11	Fabre	valérie	31		épouse	Fabre
	12	César	valéri	10		fil	
	13	Richard	Jules	2		en nourric	
	14	Vigne	Jean	27	mineur	chef	
779	15	Fabre	Pauline	26	cafetière	épouse	
	16	Vigne	albert	1	mineur	fil	
	17	Faure	Purrette	1		en nourric	
	18	Kouyat	Kassouh	60	nativité	Phil	

En 1886, alors que Joseph CESAR est toujours en Algérie et que Clémentine Valérie FABRE est décédée à Aïn-Témouchent, leur fille Valérie (Valérie Pauline), âgée de 15 ans, est recensée à Bessèges au sein du foyer de son oncle Ferdinand BOISSEL<sup>184</sup>.

30	Boissel	Ferdinand	55	uy	l.p	chef	
	1	Boissel	Ferdinand	12	Français	S.P.	fil
	2	Boissel	Marie	5	uy	uy	fil
118	3	Boissel	Victoire	75	uy	uy	me
	4	César	Valérie	15	uy	Costumier	Cousin

Valérie Pauline a-t-elle quitté la France pour l'Algérie en même temps que ses parents ? Son père, après la mort de sa femme, aurait-il renvoyé sa fille vers la France ? Pour répondre à ces questions, il me faudrait consulter la liste des convois partis pour l'Algérie depuis le département du Gard. Le temps m'a une nouvelle fois manqué.

<sup>183</sup> Listes nominatives de recensement de population de la commune de Bessèges : AD 30 - 6 M 190, année 1881.

<sup>184</sup> Listes nominatives de recensement de population de la commune de Bessèges : AD 30 - 6 M 191, année 1886.

Son frère, Victorin, est pour sa part absent de ce recensement, preuve d'un départ pour Ain-Temouchent. Il est incorporé dans l'armée pour effectuer son service militaire en 1902. Sa fiche de matricule militaire<sup>185</sup>, renseignée au bureau de recrutement d'Oran (Algérie), est particulièrement fournie :

« DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 1<sup>er</sup> régt de Zouaves à compter du 14 9bre [novembre] 1903

Arrive au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour n<sup>o</sup> m[atricu]le 11440

Passé dans la disponibilité de l'armée active le 18 octobre 1904

Certificat de bonne conduite accordé.

Campagnes contre l'Allemagne armées

Du 22 aout 1914 au 19-9-1914

Captivité du 20-9-14 au 29-12-1918

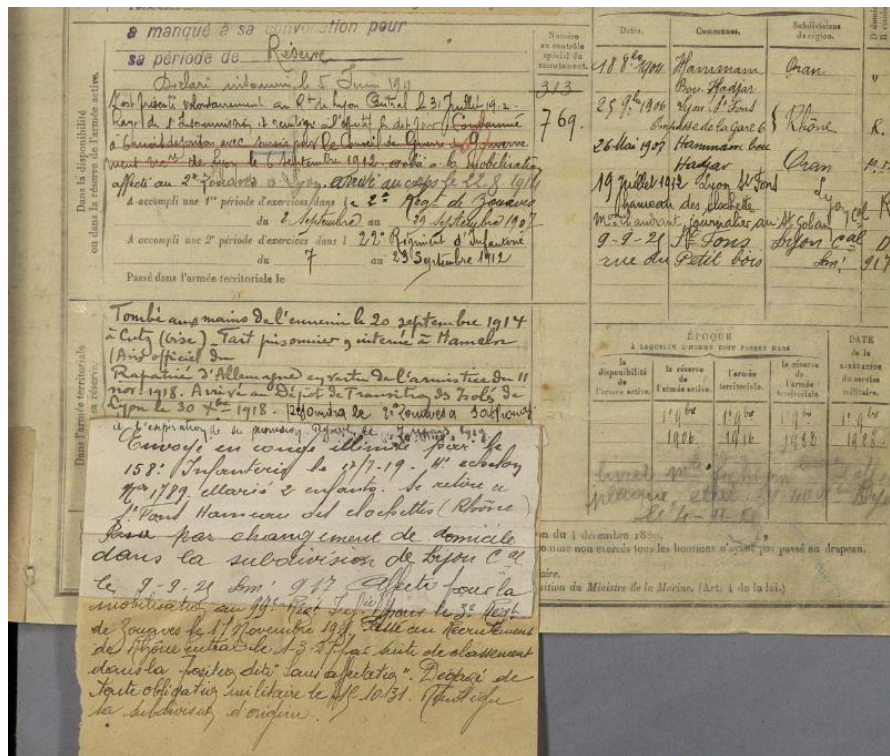
Intérieur du 30-12-18 au 9-3-1919

Décorations Médaille de la Victoire. 2<sup>e</sup> médaille commémorative de la Grande guerre. »

<sup>185</sup> ANOM – Bureau d'Oran (Algérie) - 2 RM 90



Sa période de service dans l'armée active service accomplie, Victorin FABRE fait la navette entre la France et l'Algérie. Ses domiciles successifs tels qu'ils sont inscrit sur sa fiche sont :



« 18 8bre 1904 – Hammam Bou-Hadjar – Oran – D[omicile]

25 9bre 1906 – Lyon St Fons, Impasse de la gare 6 – Rhône – R[ésidence]

26 mai 1907 - Hammam Bou-Hadjar – Oran- D[omicile]

19 juillet 1912 – Lyon St Fons, hameau des clochettes, m[ais]on Chaudrant, journalier au St Gobain– Lyon C[entr]al – R[ésidence]

9-9-25 – St Fons, rue du Petit bois - Lyon C[entr]al- D[omicile] »

Son incorporation dans la réserve de l'armée d'active puis dans l'armée territoriale interviennent à l'orée de la Grande guerre. Ses états de services mentionnent :

« Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active :

Déclaré insoumis le 5 juin 1912

S'est présenté volontairement à R[égimen]t de Lyon Central le 31 juillet 1912

Rayé de l'insoumission et réintégré à l'affectat[ion] le dit jour. Condamné à 6 mois de prison avec sursis par le conseil de guerre du gouvernement m[ilitai]re de Lyon le 6 septembre 1912. A obéi à la mobilisation, affecté au 2<sup>e</sup> Zouaves à Lyon. Arrivé au corps le 22.8.1914

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 2<sup>e</sup> rég[imen]t de Zouaves

Du 2 septembre au 29 septembre 1907



*A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 22<sup>e</sup> Régiment d'infanterie*

*Du 7 au 23 septembre 1912.*

*Dans l'armée territoriale ou sa réserve :*

*Tombé aux mains de l'ennemi le 20 septembre 1914 à Cutz (Oise). Fait prisonnier et interné à Hameln [...]*

*Rapatrié d'Allemagne en vertu de l'armistice du 11 nov 1918. Arrivé au Dépôt de transition des isolés de Lyon le 30 Xbre 1918. Rejoindra le 2<sup>e</sup> Zouaves à Sathonay à l'expiration de sa permission. Rejoint le 7 mars 1919. Envoyé en congé illimité par le 158<sup>e</sup> Infanterie le 17/8-19. 4 échelon m[atricu]le 1789. Marié 2 enfants. Se retire à St Fons hameau des clochettes (Rhône). Passé par changement de domicile dans la subdivision de Lyon C[entr]al le 9-9-25 m[atricule] 917. Affecté pour la mobilisation au 99<sup>e</sup> Rég[imen]t Infanterie pour le 3<sup>e</sup> Rég[imen]t de Zouaves le 17 novembre 1925. Passé au recrutement de Rhône central le 1-3-27 par suite de classement dans la position dite « sans affectation ». dégagé de toute obligation militaire le 15-10-31. Réintègre sa subdivision d'origine. »*

### **Lignée de Jean Victor VIGNE et Pauline Victoire FABRE**

Pauline Victoire FABRE, née le 23 octobre 1855 à Robiac<sup>186</sup>, décédée le 22 octobre 1884 à Bessèges<sup>187</sup>, épouse Jean Victor VIGNE (14 janvier 1854 à Robiac<sup>188</sup>) le 15 mars 1877 à Bessèges<sup>189</sup>.

De leur union naissent :

- Victorine Marie, né le 14 décembre 1877 à Bessèges<sup>190</sup>, décédée le 26 février 1879 dans la même commune<sup>191</sup>.
- Jean Victor, né le 7 juillet 1879 à Bessèges<sup>192</sup>, décédé le 31 janvier 1881 dans la même commune<sup>193</sup>.
- Albert Prosper, né le 30 décembre 1880 à Bessèges<sup>194</sup>, décédé le 9 décembre 1917 à Aden (Yémen)<sup>195</sup>.

---

<sup>186</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4466 - Année 1855

<sup>187</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 6437 - Année 1884

<sup>188</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Robiac – 5 E 4466 - Année 1854

<sup>189</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1994 – Année 1877

<sup>190</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 4468 – Année 1877

<sup>191</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1879

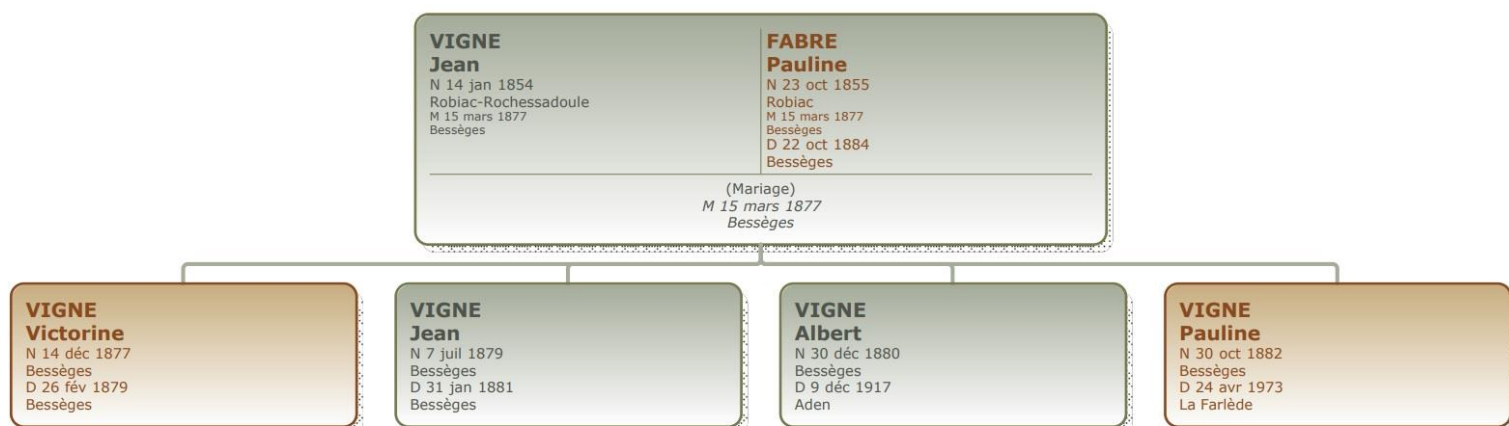
<sup>192</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1879

<sup>193</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1996 – Année 1881

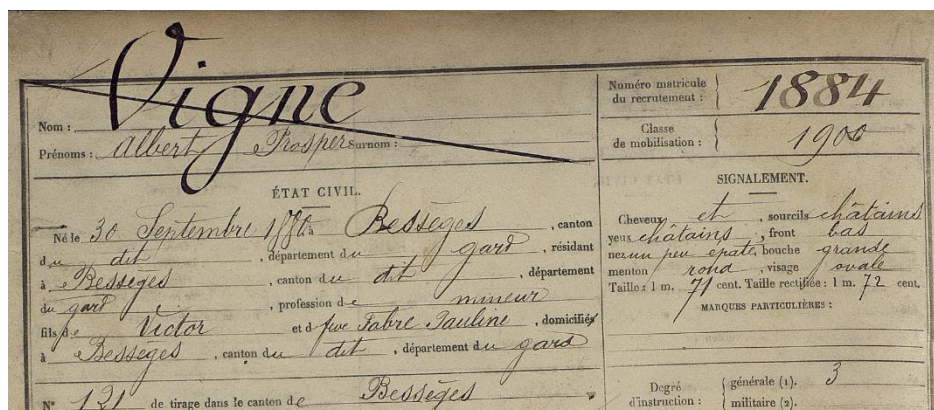
<sup>194</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1880

<sup>195</sup> D'après fiche matricule militaire. Fonds des archives administratives militaires - Registres matricules - Classe 1900 - Bureau de recrutement de Nîmes - N° 1501 à 2000 – Fiche 1884 - 1 R 880

- Pauline Virginie, née le 30 octobre 1882 à Bessèges<sup>196</sup>, décédée le 24 avril 1973 à La Farlède (Var)<sup>197</sup>.



Leur fils Albert Prosper, connaît un destin atypique. De la classe 1900 d'après le registre matricules<sup>198</sup>, il n'est incorporé qu'en 1902 au 19<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Nîmes, où il effectue sa période de service jusqu'en 1904.



Fonds des archives administratives militaires - Registres matricules - Classe 1900 - Bureau de recrutement de Nîmes - N° 1501 à 2000 – Fiche 1884 - 1 R 880.

Il s'enrôle ensuite dans la marine commerciale, où il occupe la fonction de cuisinier sur le vapeur « Italie » puis le paquebot « Venezia », tenant régulièrement résidence à Marseille. Ses lieux de résidence successifs témoignent d'une vie entre terre et mer :

<sup>196</sup> AD 30 – Registres Etat civil de Bessèges – 5 E 1993 – Année 1882

<sup>197</sup> D'après la mention marginale inscrite sur son acte de naissance. Ibid.

<sup>198</sup> Fonds des archives administratives militaires - Registres matricules - Classe 1900 - Bureau de recrutement de Nîmes - N° 1501 à 2000 – Fiche 1884 - 1 R 880

Numero au contrôle spécial du recrutement.	Dates.	Communes.	de région.	D. n.
	29 9bre 1904	Marseille		R
275	24 xbre 1906	Marseille 29 rue Fongate		R
364	3 oct. 1907	Embarqué sur le vapeur « Italie »		R
	27 oct. 08	Marseille 29 rue Fongate		R
	9 avril 09	Marseille rue Thubaneau 8		R
	18 8bre 1910	Embarqué à bord du Vénézia le		R
	17 8bre 1910	(Marseille)		
	15 8bre 1910	Marseille rue Thubaneau 8		R
	27 janvier 1911	Embarqué à bord du Vénézia le		R
	27 janvier 1911	(Marseille)		
	6-3-1912	Marseille à l'hospice St Marguerites		R
	24 février 1913	Bessèges quartier de la Cantonnade		R

« 29 9bre 1904 – Marseille – R [Résidence]

24 xbre 1906 – Marseille 29 rue Fongate – R

3 oct. 1907 – Embarqué sur le vapeur « Italie » – R

27 oct 08 – Marseille – 29 rue Fongate – R

9 avril 09 – Marseille rue Thubaneau 8 – R

18 8bre 1910 – Embarqué à bord du Vénézia le 17 8bre 1910 (Marseille) - R

15 8bre 1910 – Marseille rue Thubaneau 8

27 janvier 1911 - Embarqué à bord du Vénézia le 27 janvier 1911 (Marseille) – R

6.3.1912 Marseille à l'hospice St Marguerites – R

24 février 1913 – Bessèges quartier de la Cantonnade – R »

En 1913, après un passage à l'hospice Saint Marguerites de Marseille, aujourd'hui l'hôpital Sainte Marguerite, il est signalé à Bessèges, dans le quartier de la Cantonnade, probablement pour une convalescence suite à une période de maladie.

Mobilisé le 2 août 1914, il est incorporé dans la marine de guerre, où il sert jusqu'en décembre 1917, date de sa mort à l'hôpital d'Aden (Yémen).

DECISION DU CONSEIL DE REVISION DE NIMES  
(qualifier la nature des dispenses.)  
En 1901 ajourné « faiblesse » en 1902 "Bon"

Compris dans la / partie de la liste du recrutement cantonal ( portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 19<sup>e</sup> d'Artillerie à compter du 15 nov 1902. Arrivé au corps et 2 Cr Cd le dit jour n° m[atricule] 4663. Envoyé en congé le 18 7bre 1904 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active. Certificat de bonne conduite accordé.

Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 en mer au 9 xbre 1917.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> 9bre 1904.

19<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie à Nîmes  
2<sup>e</sup> Rég d'Art de montagne  
Appelé à l'activité Décret du 2 août 1914  
Arrivé au corps le 2 août 1914. N'a pas rejoint le 2<sup>e</sup> Rég d'Art de montagne à la mobilisation. Est resté sur les bateaux où il était cuisinier depuis environ 14 ans et où il fut mobilisé.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 19<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie du 29 9<sup>e</sup> au 27 10<sup>e</sup> 1909  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 2<sup>e</sup> Rég d'Artillerie de montagne du 14 au 26 mars 1912 (art 2/4)  
Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1910

Décédé le 9 décembre 1917 à l'hôpital d'Aden

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Ajourné 19<sup>e</sup> d'Art

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 19<sup>e</sup> rég d'Art 2<sup>e</sup> Rég d'Art de montagne

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES  
PAR ORDRE DE CHRONOLOGIE DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de régions.	D'arrondissement.
20 9bre 1904	Marseille		
2 11 1905	Marseille 2 <sup>e</sup> rue de la République		
3 Oct 1907	Marseille - St Pierre - St Paul		
27 Oct 07	Marseille - 29 rue Bonaparte		
7 Dec 08	Marseille - rue d'Alsace		
18 5 <sup>e</sup> 1910	Antenne à bord du vapeur le "Aurore"		
17 8 <sup>e</sup> 1910	Marseille - rue d'Alsace		
27 Janvier 1911	Embassy à bord du vapeur "Le 22 Mars"		
6-3-1911	Marseille à l'Aspic et Marseille		
24 Jan 1913	Bâtiment quartier de la Couronne		

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans la disponibilité de la réserve de l'armée territoriale et dans sa réserve.

DATE de la libération du service militaire.

Fonds des archives administratives militaires - Registres matricules - Classe 1900 - Bureau de recrutement de Nîmes - N° 1501 à 2000 – Fiche 1884 - 1 R 880.

« Détail des services et mutations diverses (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.) :

Incorporé au 19<sup>e</sup> d'art[iller]ie à compter du 15 nov 1902. Arrivé au corps et 2 Cr Cd le dit jour\_ n° m[atricule] 4663\_ Envoyé en congé le 18 7bre 1904 en attendant son passage dans la réserve de l'armée active. Certificat de bonne conduite accordé.

Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 en mer au 9 xbre 1917.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> 9bre 1904.

Dans la disponibilité de l'armée active :

19e régiment d'artillerie à Nîmes

2<sup>e</sup> rég[imen]t d'Art[iller]ie de montagne

Appelé à l'activité (décret de mob[ilisation] du 2 août 1914

Arrivé au corps le 2 août 1914 N'a pas rejoint le 2<sup>e</sup> rég[imen]t d'art[iller]ie de montagne à la m[obilisation]. Est resté sur les bateaux où il était cuisinier depuis environ 14 ans et où il fut mobilisé.

[...]

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve :

Décédé le 9 décembre 1917 à l'hôpital d'Aden »



## BIBLIOGRAPHIE

Aubaret, Raymond, Bellegarde, Jean Castel, Bernard, Hémon, Guillaume, *Histoire industrielle de L'arrondissement d'Alès*, Chambre de commerce et d'industrie de l'arrondissement d'Alès, 1983.

Jallatte, Pierre, sous la direction de Michel Lacave, *Evolution de l'industrie dans le Gard aux 19e et 20e siècles* / thèse de doctorat, Université de Montpellier, 1992.

Bizot, Raymond, « *Les usines à fer de Bessèges* », article paru le 2 mai 2015 dans le quotidien « La Marseillaise ».

Thomas André, *La vallée de la Ganière et Gagnières*, André Thomas, Gagnières, 1981.

L'intégralité de l'arbre généalogique réalisé pour les besoins de cette étude est consultable à partir du fichier gedcom suivant :



Lamy- MEMOIRE.ged

*« Je, soussigné(e) Gautier LAMY certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »*